

Le Moniteur Acadien

PAROY SUPÉRIEUR

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Shédiac, N.-B., Jeudi, 1er Février 1912.

Vol. XLV--No. 38

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J.A. LEGER
SHÉDIAC, N. B.

Bureau bâtisse Martin McDonald. Résidence
soin de la rue Ste-Anne et de la grand' rue.

Dr L. Eric Robidoux
MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Bureau et résidence : Coin de la rue Queen et
grand' rue
SHÉDIAC, N. B.

Dr J. A. Gaudet,
MÉDECIN-CHIRURGIEN

ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK

Les maladies des yeux et des oreilles seront
traitées comme auparavant.

Dr T. J. Bourque
MÉDECIN ET CHIRURGIEN

RICHIBOUCTOU, N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit
Pharmacie de première classe—Drogues, par-
fums, articles de toilette et de fantaisie, cigares
et tabacs de choix.

Dr A. Sormany
SHÉDIAC, N. B.

Bureau—Au-dessus de l'épicerie McNeil, Tél.
Résidence—Maison de M. Simon Poirier, Tél.
26 Sept., 1911—

Dr A. R. Myers
RÉCEMENT DES HOPITAUX DE LONDRES
ET DE BERLIN,
MÉDECIN ET CHIRURGIEN

La chirurgie une spécialité.
Heures de Bureau : 2 à 4 p.m., 7 à 9 p.m.

15 rue Alma, MONCTON

Dr. M. A. Oulton,
SHÉDIAC, N. B.

Bureau : Ancien bureau du Dr. L. J. Belliveau.
24 oct. 1911.

W. A. Russell
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,
COLLECTEUR, ETC.
SHÉDIAC, N. B.

Collecte les comptes avec expédition et exécute
tous instructions avec ponctualité.

E. R. McDonald,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, AGENT
D'ASSURANCE, ETC.
SHÉDIAC, N. B.

Bureau à côté de la Pharmacie Léger.
27 sept. 1910.

Ferd. J. Robidoux
AVOCAT, SOLICITEUR, NOTAIRE
PUBLIC, ETC.
RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêter sur hypothèque.

McQUARRIE & ARSENAULT
AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.
Summerside, P.E.I.

Argent à prêter

ANTOINE J. LEGER, B. A.
Avocat, Notaire Public, Etc.,

Bureau: Grand' rue, Moncton, N. B.
28 déc. 07.

Thomas W. Butler,
Agent, Solliciteur, Notaire Public, Ar-
gent à prêter, et Greffier de la Paix.
NEWCASTLE, N. B.

S'occupe d'assurance contre le feu et sur la vie
27 mars 08.

La Banque de Montréal

Etablie en 1817

Capital, \$16,000,000 | Fonds de réserve, \$15,000,000
Profits encore à partager, \$1,855,185 30

Bureau principal, Montréal—succursale à Shédiac, N. B.
Où l'on transige toute espèce d'affaires de banque.

DÉPARTEMENT DE BANQUE D'ÉPARGNES—Intérêt aux taux cou-
rants sur les dépôts de \$1.00 en montant.

Les affaires par la malle sont expédiées avec soin et promptitude.
F. J. McDONALD, Gerant, - Shédiac, N. B.

Conseil Municipal de Westmorland

Dorchester, 18 janvier 1912.

Le cons. Siddall soumet la liste des
officiers de la paroisse de Westmorland.

Le cons. Siddall propose que la somme
de \$507 45 soit prélevée sur la pa-
roisse de Westmorland pour l'entretien
des indigents. Adopté.

Le cons. Magee présente une requête
demandant l'établissement d'un enclos
dans le district No. 13, paroisse de Bots-
ford. Adopté.

Le cons. McDonald attire l'attention
sur le copiage des documents du bureau
d'enregistrement et propose que le com-
ité des édifices publics soit autorisé à
acheter un clavographe, secondé par le
cons. Siddall. Adopté.

Le cons. Russell propose que la somme
prélevée et payée par erreur par la pa-
roisse de Shédiac à la municipalité de
Westmorland pour l'entretien de Marie
Hébert à l'hôpital provincial, la dite Ma-
rie Hébert n'étant nullement résidente
dans la dite paroisse, soit remboursée à
la dite paroisse, c'est-à-dire \$270.71. Se-
condé par le cons. Arseneau.

Le cons. Siddall propose en amende-
ment que la chose reste en suspens jus-
qu'à la session de juillet, afin que l'affai-
re soit réglée par le gouvernement pro-
vincial. Secondé par le cons. Forbes et
adopté.

Sur motion des cons. Taylor et Le-
Blanc il est ordonné qu'il soit prélevé
\$171.80 sur la paroisse de Dorchester
pour l'entretien des indigents anglais.

Sur motion des cons. Russell et Arse-
neau, il est ordonné qu'il soit prélevé
\$818 sur la paroisse de Shédiac pour
l'entretien des indigents anglais.

Sur motion des cons. LeBlanc et Tay-
lor, il est ordonné qu'il soit prélevé
\$1200 sur la paroisse de Dorchester
pour les indigents français.

Sur motion des cons. Siddall et Ma-
gee, il est voté \$25 à l'Association des
Carabiniers de Westmorland.

Sur motion des cons. Brun et Magee,
il est ordonné qu'il soit prélevé \$1,256-
59 pour les indigents de Botsford.

Sur motion des cons. Arseneau et
Brun, il est ordonné qu'il soit prélevé
\$20 sur les habitants du district d'école
No. 8, Shédiac, pour l'érection d'un en-
clos, la dite somme devant être payée à
Edouard Léger et Docité T. Boudreau,
pour l'érection du dit enclos.

Sur motion des cons. Arseneau et
Russell, il est ordonné que la somme de
\$1200 soit prélevée sur la paroisse de
Shédiac pour l'entretien des indigents
français.

Sur motion des cons. Siddall et Rus-
sell, J. G. Harper, de Sackville, Napo-
léon Forest, de Shédiac, et David S.
Mann, de Petitcodiac, sont nommés éva-
luateurs du comté pour le prochain ter-
me.

Sur motion des cons. Taylor et Le-
Blanc, le conseil autorise l'acquisition
d'un terrain pour l'érection d'un enclos
dans le district No. 1, Cap de Dorches-
ter, ne devant pas coûter plus de \$40,
et que Bedford Cook, Clifford et Fred
Stiles soient chargés d'exécuter la bes-
ogne.

Sur motion des cons. Bourque et Mad-
dison, il est ordonné qu'il soit prélevé
\$411.78 sur la paroisse de Moncton
pour l'entretien des indigents français.

Sur motion des cons. Taylor et Le-
Blanc, le règlement déterminant l'élec-
tion des commissaires d'égoûts pour la
division C du marais de Dorchester, soit
révoqué, et que la dite élection soit te-
nue à 09 près du bureau de Memram-
cook le premier jour de mars 1912, et
tous les ans au même jour, et que la vo-
tation soit ouverte de 1 heure à 6 heures
de l'après-midi.

Sur motion des cons. Oulton et Sid-
dall, il est voté \$25 pour faire réparer
la salle publique de Westmorland.

Sur motion des cons. Magee et Sid-
dall, l'arrangement avec la Banque Roy-
ale est renouvelé.

Sur motion des cons. Maddison et
Bourque, il est voté \$163.44 pour l'en-
retien des indigents anglais de la paroisse
de Moncton.

Sur motion des cons. Magee et Brun,
la liste des officiers de paroisse de Bots-
ford est adoptée.

Sur motion des cons. Arseneau et
Russell, la liste des officiers de paroisse
de Shédiac est adoptée.

Sur motion des cons. Bourque et Mad-
dison, la liste des officiers de paroisse de
Moncton est adoptée.

Le préfet lit une requête de 40 contri-
buables de la cité de Moncton deman-
dant la nomination de John W. Colpitts
comme constable.

Le cons. Bourque dit qu'une sembla-
ble requête a été présentée l'an dernier
et refusée. Les conseillers de la paroisse
ont décidé de ne pas intervenir et de
laisser la décision au conseil. La pétition
est mise en filière.

Sur motion des cons. Taylor et Le-
Blanc, la liste des officiers de paroisse
de Dorchester est adoptée.

Sur motion du cons. McDonald, il est
ordonné qu'un téléphone soit installé à
la prison.

Le président Robinson, du comité des
finances, présente son rapport, recom-
mandant que les sommes suivantes soient
prélevées sur le comté pour l'année
1912 :

Ecoles,	\$12,618.00
Commission, traites,	126 18
Honoraires, conseillers, etc.,	527.20
Géolier et Matronne,	600.00
Salaires du shérif,	1,000.00
Greffier de la paix,	450.00
Secrétaire du comté,	650.00
Trésoyer,	300.00
Administration justice,	1,000.00
Enr. naissances, mariages et décès,	140.70
Hôpital de Moncton,	2,000.00
Eclairage et combustible,	535 59
Bureau du registraire,	75.00
Intérêts sur traites,	1,040 85
" " débetures,	21.75
Assurance,	520.00
Reparations, édifices,	120.00
Association des carabiniers, Dorchester Fuel's Light Co.,	25 00
Lunatiques,	50.00
Comptes passés juillet 1912,	32.50
	577.05

La Banque Provinciale du Canada,

BUREAU-EN-CHEF : MONTRÉAL, P. Q.

Nous donnons un taux d'intérêt plus élevé sur certificats de dépôts.

Votre patronage
est sollicité

Affaires générales
de Banque

Intérêt payé sur dépôt \$1.00 en montant.

Sous-Agence de Moncton
Correspondant Rural de Moncton
Correspondant de Shédiac,

Saint Joseph, N. B.
Bouctouche, N. B.
C. D. Cormier.

Bureau à Moncton.

C. H. BOUDREAU, Gérant.

" " janvier 1912.	1,209.63
Salaires du concierge,	250 00
	\$22,929.45
Comptes en dehors de la cité de Moncton :	
Revisseurs,	\$268 00
Bureau de santé,	1,687 45
Secrétaire, listes d'écoles, Dépenses, Union des Muni- cipalités,	66.75
Dr Oulton, Comptes,	29 90
Acte de Temp. du Canada, Lunatiques,	99.50
Comptes de paroisse passés.	834 30
Moncton,	345 63
Salisbury,	208 35
Dorchester,	39.88
Shédiac,	134.60
Botsford,	340.75
Westmorland,	156.40
Sackville,	183.00
Sackville, ville,	248 89
Salaires Auditeur,	65.00
	150.00
Total,	\$27,767.85

Le rapport est adopté.

Sur motion des cons. Siddall et Bour-
que, le géolier recevra désormais 35cts
par jour au lieu de 25cts pour garder les
prisonniers.

Sur motion du cons. Black, la liste
des officiers de paroisse de Sackville est
adoptée.

Sur motion des cons. Siddall et For-
bes, un octroi de \$2,000 est voté à l'hô-
pital de Moncton.

Le cons. Black attire l'attention sur
le fait que l'hôpital n'a pas reçu d'oc-
troi du comté de Kent l'an dernier. Il
avait compris que Kent devait contri-
buer \$500 pour le privilège d'y envoyer
ses patients indigents. Le bureau de di-
rection lui semble avoir fait preuve de
négligence en ne demandant pas le paie-
ment de cet octroi.

Le cons. Forbes attirera l'attention
des directeurs sur la chose.

Sur motion des cons. McDonald et
Oulton, les cons. Siddall et Killam sont
chargés de représenter le comté dans le
bureau des directeurs.

Le préfet charge les cons. Black,
McDonald et le secrétaire Taylor de
réviser et refondre les règlements mu-
nicipaux.

Le cons. Black présente les comp-
tes des feux de forêts, accusant une
dépense de \$483 99; reçu du tréso-
rier du comté, \$300.00—laissant une
balance de 183.99 due au fonds. Le
compte est passé.

Sur motion des cons. Maddison et
Bourque, il est ordonné que la somme
de \$146 35 soit prélevée sur la
paroisse de Moncton pour le chemin
Berry.

Sur motion des cons. Black et An-
derson, il est ordonné qu'il soit préle-
vé \$1192.44 sur la paroisse de Sack-
ville pour l'entretien des indigents.

Sur motion des cons. Maddison et
Bourque, il est ordonné que la somme
de \$7 soit prélevée sur la paroisse de
Moncton en rapport avec le prolonge-
ment de la rue St-Georges, aussi \$40-
05 en rapport avec le vieux chemin

de la Montagne.

Sur motion des cons. Black et Rus-
sell, il est ordonné que les animaux
trouvés errants dans les paroisses de
Shédiac et Sackville devront être affi-
chés au moins huit jours avant la ven-
te dans un journal de Sackville et
dans un journal de Shédiac, et le se-
crétaire du comté est par la présente
requis d'avertir les gardes-fourrières
des dites paroisses de ce nouveau ré-
glement.

Le cons. Taylor fait rapport que le
comité chargé de s'occuper des tra-
versiers entre Dorchester et le Cap
d'Hopewell, n'a pu s'entendre, et l'affai-
re a été abandonnée. Le rapport
est mis en filière.

Le cons. Russell soulève la ques-
tion en rapport avec Mme Sears, qui
est à l'hôpital municipal. Le sénateur
Wood désire verser dans la caisse
du comté une somme d'argent qu'il dé-
tient pour Mme Sears, et il propose
que le trésorier reçoive la somme et
que le préfet et le secrétaire donnent
une obligation d'indemnité au séna-
teur Wood sur réception de la somme
en question. Secondé par le cons.
Black et adopté.

Le cons. Black propose que la somme
de \$700 soit prélevée pour le fonds
des feux de forêts. Secondé par le
cons. Russell et adopté.

Sur motion des cons. Taylor et Le-
Blanc, il est ordonné que la somme
de \$50 soit votée par le comté pour
les fins de protection contre le feu à
Dorchester.

Le cons. Black présente le rapport
du comité des comptes publics, sa-
voir :

Municipalités,	\$1,305.13
Acte de Temp. Canada,	834.30
Lunatiques,	157.50
Bureau de Santé,	1,170.40
Paroisse Salisbury,	21.45
Paroisse Moncton,	14.35
Paroisse Shédiac,	164.50
Paroisse Dorchester,	70.05
Sackville,	205.10
Westmorland,	108.00
Botsford,	16.15
Ville Sackville,	15.00
Ville Moncton,	81.25
Cotisations écoles,	69.75
Revisseurs,	268.00
Dépenses des délégués Union des municipalités,	22.99
Feux de forêts,	183.99
	\$4,916.82

Sur motion des cons. LeBlanc et Tay-
lor, il est ordonné que les habitants fran-
çais de la paroisse de Dorchester tiennent
leur assemblée annuelle, pour l'élection
de leurs officiers, à Saint-Joseph, le
deuxième jeudi de janvier à 10 heures du
matin.

Sur motion des cons. Bourque et
Maddison, Grégoire D. LeBlanc, du
district No. 3, paroisse de Moncton, est
autorisé à se servir de sa grange pour
un enclos.

Sur motion des cons. Oulton et Le-
Blanc, le préfet Campbell et les cons.

(Suite à la 3e pag.)

Le Temps - Arrive

Les Rhumes, la Grippe

Pour prévenir les Rhumes et la Grippe qui attaquent presque toutes les gens, il faut avoir prémialement le système respiratoire surtout dans l'état de santé le plus parfait et alors quand bien même l'on serait exposé aux frois ou à x plies de la saison nous n'en recevront aucun tort.

Huile Foie de Morue, Bourbon de miel

Nous vendons chaque année des quantités immenses de cette préparation, plus qu'ailleurs—et c'est dû aux soins avec le quels nous nous nous en différencie les ingrédients qui entrent dans cette préparation.

Cie des Pharmacies Leger Moncton et Shediac

L'HiStoire du Canada EN 200 LECONS

PAR LE R. PH. F. BOURGEOIS, de la Congrégation de Sainte-...

vol., illustré, cartonné, VII—440 pages, 7 x 5 pcs, troisième édition, revue et corrigée, 45 cts.

"Nos enfants, dit l'ALMANACH DU PEUPLE de la librairie Beauchemin, devraient tous connaître l'histoire de notre pays. Malheureusement, il n'en est pas ainsi, il faut le déploreer. Il n'est pas à l'honneur d'une rédaction faite dernièrement, on peut se procurer aujourd'hui cet ouvrage pour 40 cts l'exemplaire. Si le livre doit être expédié par la poste, l'acheteur est prié d'envoyer un MANDAT DE POSTE ou un BON POSTAL de 50 cts pour payer les frais de poste.

Conventions Nationales des Acadiens

Le premier volume des «Conventions Nationales des Acadiens» paraîtra dans quelques jours. Ce volume renferme les procès-verbaux des conventions de Memramcook, Miscouche et la Baie Ste-Marie.

On demande

Une Institutrice de 22 ou 30 classe pour le prochain terme. S'adresser à THOS. T. BOURQUE, Secrétaire, District No. 24 Bureau Village-319

LE MONITEUR ACADIEN

Organe des populations françaises des provinces maritimes Parait le jeudi de chaque semaine Abonnement Annuel \$1.00; 6 mois, 50c. Payable d'avance On exige \$1.25 par an quand il n'est payé qu'à la fin de l'année

Annouces Première insertion, 10c. par ligne Pour chaque insertion subséqute, 5c. par ligne Impressions de toute sorte exécutées à bref délai et à prix raisonnables

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAC, 1ER FÉVRIER 1912.

Lettre Parlementaire

Ottawa, le 23 janvier 1912. L'honorable D. V. Landry, Ministre de l'Agriculture de la province du Nouveau-Brunswick, était à Ottawa à la fin de la semaine dernière, en rapport avec son département. Il était accompagné de M. Hubbard, secrétaire du département de l'Agriculture. Le docteur a eu une conférence avec l'hon. M. Burrell, le ministre de l'Agriculture de la Puissance.

Durand son séjour à la capitale, M. Landry a aussi fait la rencontre de l'hon. F. D. Monk, Ministre des Travaux Publics, et de l'hon. L. P. Pelletier, le Ministre des Postes. Il est parti pour Québec dimanche. L'hon. J. K. Fleming, premier-ministre du Nouveau-Brunswick, l'hon. M. Grimmer, procureur-général, et l'hon. M. Maxwell, étaient à Ottawa la semaine dernière pour déterminer avec le ministre des chemins de fer les termes du bail du chemin de fer de la vallée de St-Jean à l'Intercolonial.

Mercredi soir, l'hon. J. D. Hazen a donné un grand dîner aux députés des provinces maritimes en l'honneur de ses anciens collègues. Le député de Kent était au nombre des convies. Répondant à la santé du Nouveau-Brunswick, M. Fleming a fait l'éloge des Acadiens, déclarant que l'augmentation de la population leur était due en grande partie.

Le débat sur le bill de M. Lancaster concernant la loi du mariage a provoqué une vive discussion, lundi, —une discussion qui s'est prolongée jusqu'à deux heures du matin mardi, alors que le vote fut pris sur une motion d'ajournement proposée par M. Borden, le premier-ministre. Le gouvernement l'emporta par une majorité de vingt-six, M. Lancaster, le promoteur du bill, et quatre autres députés conservateurs d'Ontario votant avec l'opposition. L'hon. L. P. Pelletier, le ministre des postes, a prononcé à cette occasion un vigoureux discours qui a soulevé l'enthousiasme des amis du gouvernement.

M. O. Turgeon, le député de Gloucester, est de retour à Ottawa. M. Pius Michaud, le député de Victoria, n'est pas encore revenu.

L'administration du département des archives, qui était sous la direction du ministre de l'agriculture, a été confiée au premier-ministre. M. Doughty devient sous-ministre des Archives. M. Placide P. Gaudet, le généalogiste acadien, est attaché à ce département, où sa haute compétence en matière d'histoire est d'une grande utilité.

Le gouvernement-Borden a présenté ces jours derniers aux chambres le bill qu'il avait promis pour venir en aide à la construction de grandes routes carrossables dans les différentes provinces.

Le revenu du Royaume-Uni pour le trimestre fini le 31 décembre est \$40,888,863, soit de \$204,444,315, ce qui fait une augmentation de \$9,361,130, sur le dernier trimestre de 1910.

Conseil Municipal de Kent

(Suite) JEUDI, 11 JANVIER 1912, 10H. A. M.

Le conseil est appelé à l'ordre, tous les conseillers étant présents. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le cons. Clark présente le rapport du comité de la prison, accusant une dépense totale de \$153.75. Adopté. Proposé par le cons. Clark, appuyé du cons. Brown, et ordonné que le régime concernent les animaux errants, dans le district No. 1, Harcourt, soit révoqué. Proposé par le cons. Murphy, appuyé du cons. Carson, et ordonné que les percepteurs des cotisations dans les différentes paroisses reçoivent à l'avenir instruction de faire leurs retours des taxes perçues strictement en conformité aux dispositions du Chap. 170 des Statuts Refondus du Nouveau-Brunswick, 1903, et que le secrétaire du comté prépare un résumé des devoirs des dits percepteurs et des amendes imposées contre ceux qui manquent à leurs devoirs, de le faire imprimer et d'en fournir copie à chaque percepteur, et

Il est de plus ordonné que ce conseil ne nomme désormais au poste de percepteur aucune personne qui aura déjà occupé cette fonction et aura manqué d'observer les dispositions du dit acte sous un rapport quelconque. Sur motion du cons. Jude Bourgeois, il est ordonné que la somme de \$5.51, montant de cotisations payées à tort, soit remboursée à Mile Sylvie Babineau, et imputée à la paroisse de Dundas. Sur motion du cons. Melanson, le président du bureau de santé présente son rapport. Le rapport de F. G. Richard, président du bureau de santé, est lu et accepté. Le cons. Clark dit que le shérif Johnson se plaint d'être trop maigrement payé, et propose qu'il soit entendu. Adopté.

Le cons. Johnson prend la parole. Ordonné que les noms de B. W. Lockhart, C. L. Taylor et Jameson Jonah soient ajoutés à la liste des mesureurs de bois pour le comté de Kent. Ordonné que la somme de \$1.10, montant de cotisation payé de trop, soit remboursée respectivement à Joseph et Edmond D. Richard et que ces sommes soient imputées à la paroisse de Richibouctou. Le cons. Tweedie dit qu'on devrait prendre des mesures pour réglementer l'usage des estacades sur la rivière Kouchibouguac, et donne avis d'un règlement à cette fin pour demain à 10h. a. m. Sur motion du cons. Cormier, il est ordonné que la somme de 62cts payée de trop pour ses cotisations, soit remboursée à Henri Bellevue et imputée à la paroisse de Saint-Paul. Résolu que le conseil s'ajourne jusqu'à 2h. p. m.

JEUDI, 11 JANVIER 1912, 2 h. p. m.

Le conseil est appelé à l'ordre, tous les conseillers étant présents. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Proposé par les conseillers Brown et Clark, et résolu: Que nul porc, mouton, volaille, bête à cornes, cheval ou autre gros animal ne soit laissé errant dans les limites suivantes du village de Harcourt, paroisse de Harcourt, dans le comté de Kent: Commencant à un point sur la ligne du côté sud de la terre possédée et occupée par James Chrystal à 60 verges à l'est du centre du chemin de fer Intercolonial, en suivant la dite ligne ou le prolongement d'icelle vers l'ouest jusqu'à cinquante verges à l'ouest du dit chemin de fer Intercolonial, puis allant au sud jusqu'à la ligne septentrionale de la terre possédée et occupée par Edward McCann jusqu'à un point situé à cinquante verges du centre du dit chemin de fer, puis en suivant le prolongement de la dite ligne vers l'est jusqu'à cinquante verges du centre du chemin de fer susdit, puis en gagnant le nord jusqu'au point de départ—le dit district comprenant toutes les ruelles et rues courtes et le chemin conduisant vers le ruisseau Hudson jusqu'à ligne orientale du terrain possédé et occupé par W. F. Buckley. Qu'une amende d'un dollar et les frais soit imposée au propriétaire tout et chaque dit animal qui sera trouvé errant dans le district en contravention à ce présent règlement

Que toutes les amendes perçues en vertu du présent règlement soient payées aux commissaires des pauvres au bénéfice de la paroisse. Que des constables spéciaux soient nommés par le conseil pour mettre la loi en vigueur. Proposé par les cons. Sheridan et Richard et ordonné:—Que nul bœuf ou vache, bête à cornes, porc ou mouton ne soit laissé errant dans cette partie du district No. 2 de la paroisse de Wellington bornée au nord par la ligne entre John Sheridan et Robert McIntyre et au sud par le pont du moulin Sheridan. Tout animal trouvé errant dans les limites de ce district sera mis en fourrière: une amende d'un dollar sera imposée au propriétaire de tel animal pour chaque infraction. Le cons. F. G. Richard présente le rapport de Joseph F. Gallant, inspecteur des licences de colporteurs, etc. Le rapport est accepté. Le cons. Brown présente le rapport du comité chargé de s'aboucher avec la Banque Royale du Canada à Rexton, qui est prêt à renouveler l'arrangement de l'an dernier. Rapport accepté. Sur motion du cons. Morton, le préfet nomme au comité de la prison les cons. Carson, Daigle et F. G. Richard.

Ordonné que la somme de \$2, payée de trop, soit remboursée à L. J. Wathen, magistrat percepteur pour la paroisse de Harcourt, et imputée à la dite paroisse. Proposé par les cons. Brown et Clark que les frais des funérailles de Charles Petitpas, trouvé mort dans les bois aux environs de Harcourt, soient remboursés aux commissaires des indigents de la paroisse de Harcourt et imputés à la paroisse d'Acadieville.

Les cons. Roach et Barribeau s'opposent à la motion. Le greffier de la paix dit que si le défunt avait sa demeure légale dans la paroisse d'Acadieville, c'est celle-ci qui est responsable des frais. La motion est adoptée. Sur motion des cons. Coates et Bourgeois, Geo. A. Hutchinson est nommé député secrétaire sur les instances du secrétaire du comté. Le conseil s'ajourne jusqu'à demain matin à dix heures.

VENDREDI, 12 JANVIER 1912, 10H. A. M.

Le conseil est appelé à l'ordre à dix heures, tous les conseillers étant présents. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance. Proposé par le cons. Clark et résolu que le trésorier, W. E. Forbes, présente son rapport. Le trésorier du comté dépose son rapport annuel accusant une balance en caisse de \$5,994.81. Rapport accepté. Le trésorier dit que ses cautions étant tous morts il devra renouveler son cautionnement. Ordonné qu'un octroi de \$300 soit voté à l'hôpital de Moncton. Proposé par les cons. Clark et Brown que le salaire du géolier et du shérif soit comme suit: Géolier \$335; combustible \$120; listes des jurés \$60; listes électorales \$60; éclairage, literie, nettoyage de la prison, etc., \$150—en tout \$770.

Proposé en amendement par les cons. Coates et LeBlanc que le salaire du géolier et du shérif soit comme suit: géolier \$335, combustible \$100, listes des jurés \$45, listes électorales \$45, éclairage, etc., \$135,—en tout \$660, soit une augmentation de \$80 sur le salaire actuel. Proposé en amendement par les cons. F. G. Richard et Bordages que le salaire du géolier et du Shérif reste tel qu'il est. L'amendement contre l'amendement est perdu sur le vote suivant: Pour—Les cons. F. G. Richard, Bordages, Murray, Daigle, F. O. Richard—5. Contre—Les cons. J. Bourgeois, Sheridan, Cormier, Melanson, LeBlanc, Coates, Barribeau, Roach, Maillet, Morton, Carson, Murphy, Mazerolles, Tweedie—14. L'amendement est adopté. Le préfet donne lecture d'une communication du registraire de contrats de vente et de testaments. Proposé par les cons. Brown et Clark que le comité de la prison soit autorisé à faire l'acquisition du calligraphe demandé. Adopté sur la division suivante: Pour—Les cons. Brown, Clark, Mazerolle, Bourgeois, Tweedie, LeBlanc, Daigle, Maillet, Murray, Carson. Contre—Les cons. F. G. Richard, Melanson, rieur, Roach, Cormier. Le cons. Carson dit qu'on devrait prendre des mesures pour assurer la conservation des documents déposés au bureau du registraire de la cour de vérification. Il conviendrait que ces documents fussent placés dans la voûte du bureau d'enregistrement. Proposé par le cons. Murphy et résolu que le comité de la prison reçoive instruction de préparer un endroit convenable, au bureau d'enregistrement, pour y déposer les documents du bureau du registraire de la cour de vérification. Proposé par les cons. Roach et Barribeau et résolu que le compte des commissaires des indigents de Harcourt, re Petitpas, soit reconsidéré. Proposé par les cons. Barribeau et Roach que la somme de \$10 soit payée aux commissaires des indigents de Harcourt pour les funérailles de Charles Petitpas et imputée à la paroisse d'Acadieville. Adopté. Le conseil s'ajourne jusqu'à 2 h. p. m.

VENDREDI, 12 JANVIER 1912, 2H. P. M.

Le conseil est appelé à l'ordre, tous les conseillers étant présents. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance. Ordonné que la somme de \$12.20 soit payée au cons. Clark pour services, comité de la prison, et frais de route. Ordonné que la somme de \$7.80 soit payée au cons. Maillet pour services, comité de la prison, et frais de route. Proposé par le cons. Clark que le vote sur le règlement concernant les animaux errants à Harcourt soit reconsidéré. Le cons. Murphy dit que la motion est hors d'ordre, nul avis n'en ayant été donné. Le cons. Clark retire sa motion et donne avis que demain à 10 heures il proposera la révocation du dit règlement. Proposé par les cons. Tweedie et Mazerolles et ordonné: Que toutes les estacades de la paroisse de Carleton soient enlevées par leurs propriétaires des rivières où elles se trouvent avant la fin de la navigation chaque année. Qu'un passage pour les bateaux, gandelots et autres et autres vaisseaux sera laissé libre dans les estacades de la paroisse à l'usage du public quand il en sera besoin. Que toute personne, maison, ou corporation enfreignant toute disposition de ce règlement sera passible d'une amende de cinquante dollars pour chaque offense, telle amende étant imposée et perçue en vertu des dispositions de l'Acte des condamnations sommaires, et versée, une fois perçue, entre les mains du trésorier du comté à l'avoir de la paroisse de Carleton. Le cons. Coates donne avis que demain à 10 heures il proposera un règlement concernant les animaux errants dans la paroisse Ste-Marie. Le cons. Carson présente le rapport de R. McDonald, inspecteur des licences de colporteurs pour le comté de Kent.

Sur motion du cons. Morton, il est ordonné que R. McDonald reçoive 10 par cent des sommes payées au secrétaire du comté grâce à ses efforts comme inspecteur

de licence perçoit. Proposé que Joseph de Colporteur. Résolu que le secrétaire de la paroisse de Carleton soit nommé inspecteur par lui au lieu. Sur motion des cons. Murphy et Bordages, la motion est adoptée. Résolu que le secrétaire de la paroisse de Carleton soit nommé inspecteur par lui au lieu. Et le conseil se sépare à 10 heures. Le conseil est appelé à l'ordre, tous les conseillers étant présents. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance. Proposé que le secrétaire de la paroisse de Carleton soit nommé inspecteur par lui au lieu. Résolu que le secrétaire de la paroisse de Carleton soit nommé inspecteur par lui au lieu. Et le conseil se sépare à 10 heures. Le conseil est appelé à l'ordre, tous les conseillers étant présents. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance. Proposé que le secrétaire de la paroisse de Carleton soit nommé inspecteur par lui au lieu. Résolu que le secrétaire de la paroisse de Carleton soit nommé inspecteur par lui au lieu. Et le conseil se sépare à 10 heures. Le conseil est appelé à l'ordre, tous les conseillers étant présents. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance. Proposé que le secrétaire de la paroisse de Carleton soit nommé inspecteur par lui au lieu. Résolu que le secrétaire de la paroisse de Carleton soit nommé inspecteur par lui au lieu. Et le conseil se sépare à 10 heures.

de licences de colporteurs et la moitié des amendes qu'il percevait.

Proposé par les cons. F. G. Richard et J. Bourgeois que Joseph P. Gallant soit nommé inspecteur de licences de colporteurs, et d'encanteurs au même salaire que l'ancien.

Proposé en amendement par les cons. Murray et résolu que H. M. Ferguson, de Rexton, soit nommé tel inspecteur et qu'il reçoive 10 par cent des sommes payées par lui au secrétaire et la moitié des amendes perçues par lui.

Sur motion du cons. Morton, le préfet nomme les cons. Murray, F. O. Richard et Barribeau comité pour s'aboucher avec le greffier de la paix au sujet de l'obtention d'un cautionnement, dans une compagnie de cautionnements, pour le trésorier du comté. Le comité devra faire rapport demain matin à dix heures.

Résolu que le préfet nomme un comité composé des cons. Murphy, LeBlanc et Cormier, pour s'assurer de la position financière du comté, le comité devant faire rapport demain matin à dix heures.

Et le conseil s'ajourne jusqu'à demain matin à dix heures.

SAMEDI, 13 JANVIER 1912, 10H. A. M.

Le conseil est appelé à l'ordre à 10 heures a. m., tous les conseillers étant présents.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Proposé par les cons. Murphy et Morton et résolu que le secrétaire du comté soit requis de faire rentrer toutes les listes d'arrangements de cotisations maintenant entre les mains des magistrats collecteurs. Que des listes soient dressées des cotisations qui n'ont pas été payées, et que ces listes soient passées aux percepteurs des paroisses respectives avec instruction d'en faire la perception et d'en faire rapport complet au trésorier du comté le ou avant le 1er juillet 1912.

Proposé par les cons. Clark et Morton que le règlement concernant les animaux errants dans la paroisse de Harcourt soit révoqué.

M. H. Wathen prend la parole sur le sujet.

Proposé par les cons. Clark et résolu que le vote soit pris au scrutin.

La motion est perdue par 5 contre 14.

Proposé par le cons. Coates, appuyé du cons. LeBlanc, que nulle bête-à-cornes, chèvre, mouton et porc ne soit laissé errant dans cette partie de la paroisse Sainte-Marie comprise entre le pont Olivier J. Girouard et le pont Olive Athanase Girouard et le pont de chemin de fer.

Le propriétaire de tout tel animal trouvé errant dans les bornes ci-dessus sera passible d'une amende d'un dollar pour chaque offense.

Proposé par les cons. Bordages et F. O. Richard, et résolu que la somme de \$25.59 soit payée à M. J. Poirier pour la perception des arrangements de taxes, et qu'elle soit imputée à la paroisse St-Louis.

Les listes d'officiers de paroisse pour 1912 pour les paroisses suivantes sont lues et adoptées: Wellington, Ste-Marie, Harcourt, Welford, Dundas, Acadieville, St-Charles, St-Louis, St-Paul, Carleton, Richibouctou.

Proposé par le cons. M. J. O. LeBlanc, appuyé du cons. Coates, et résolu que les sommes suivantes soient prélevées sur les paroisses suivantes respectivement, pour l'entretien des indigents pour 1912:

Dundas,	\$635
Wellington,	750
Ste-Marie,	460
St-Paul,	400
Welford,	450
Harcourt,	50
Richibouctou,	900
Acadieville,	125
St-Charles,	350
Carleton,	130
St-Louis,	400

Le cons. Clark offre sa démission comme conseiller pour la paroisse de Harcourt et propose, appuyé du cons. Melanson, qu'elle soit acceptée. La motion est perdue.

Proposé par les cons. Carson et Murray que les sommes suivantes soient respectivement payées aux personnes suivantes et imputées à la paroisse de Richibouctou: Fred. B. Léger \$6.45, Charles G. Richard \$25, Clément Allain \$9.40, Dr F. W. Tozer \$10.

Proposé par les cons. Cormier et Melanson, et résolu que le magistrat percepteur pour la paroisse St-Paul reçoive 5 par cent de commission pour la perception des arrangements de cotisations.

Le cons. Melanson présente, son rapport comme représentant de cette municipalité dans le bureau de direction de l'hôpital de Moncton.

Le cons. Melanson assistait à l'assemblée annuelle des directeurs. Nombre de patients traités dans le cours de l'année, 458. Patients privés, 281. Patients publics 177. 26 patients privés et 35 patients publics du comté de Kent. Recettes totales \$11,246.32; dépense totale \$11,163.77. Balance en caisse le 31 mai 1911 \$82.55. Rapport adopté.

Résolu que le cons. Melanson soit de nouveau nommé représentant de ce conseil au bureau de direction de l'hôpital de Moncton.

Résolu que le compte des frais de voyage du cons. Melanson comme délégué à l'assemblée annuelle des directeurs, \$5, soit payé.

Proposé par les cons. Murray et Carson et résolu que la somme de \$300 soit prélevée sur le district de Rexton pour l'éclairage pour 1912, et que \$250 soient prélevées sur la ville de Richibouctou pour la même fin.

Sur motion des cons. F. G. Richard et Sheridan, il est résolu que le préfet et le secrétaire du comté soient autorisés à signer et exécuter, durant l'année 1912, un contrat de vente de la propriété connue comme le site de la géôle, dans le village de Boutouche, paroisse de Wellington, sur réception d'instructions à cet effet de la part des conseillers de la dite paroisse de Wellington, et à un prix déterminé par et à quiconque sera nommé par les dits conseillers, et de plus résolu que le préfet et le secrétaire soient autorisés à acheter et acquérir avec les fonds provenant de telle vente ou partie d'iceux, un site convenable, à Boutouche, pour l'érection d'une géôle, le dit site de même que le prix payé devant être agréables aux conseillers de la dite paroisse.

Proposé par les cons. Murray et Carson, et résolu que la somme de \$150 soit prélevée sur la ville de Richibouctou en 1912 pour les fins de protection contre le feu.

Le cons. Murray présente le rapport du comité du feu de Richibouctou, lequel est adopté.

Proposé par les cons. Murray et Carson et résolu que Bruce Brown soit nommé gardien des pompes, etc., de Richibouctou, pour 1912.

Résolu que le conseil s'ajourne jusqu'à une heure de l'après-midi.

SAMEDI, 13 JANVIER 1912, 1H. P. M.

Résolu que W. E. Forbes soit nommé trésorier du comté pour l'année courante, au même salaire que l'ancien.

Résolu que le préfet nomme les membres du comité de juillet.

Le préfet nomme les cons. Murphy, de Welford, et M. J. O. LeBlanc, de Sainte-Marie, membres du comité de juillet.

Résolu que la balance de \$13.75 due au trésorier lui soit payée.

Résolu, sur motion des cons. Murphy et Morton, qu'il soit prélevé \$450 cette année pour le fonds d'amortissement, et la somme de \$640 pour les intérêts sur les débetures.

Proposé par les cons. Bordages et Richard et résolu que ce conseil désire manifester son approbation du projet de construire une ligne de chemin de fer pour faire raccorder le chemin de fer de Moncton et Boutouche avec l'Intercolonial à Chatham en passant par Rexton et Richibouctou, et demander aux représentants du comté de Kent à la Chambre d'Assemblée, et à son représentant à la Chambre des Communes d'exposer aux deux gouvernements respectivement les grands avantages qui résulteraient inévitablement pour ce comté de la construction de ce tronçon de voie ferrée, et de presser aussi fortement que possible les deux gouvernements de venir en aide à cette construction au moyen des subsides usités en pareil cas.

Résolu de plus que copie de cette résolution soit adressée à chacun des représentants de ce comté à la Chambre d'Assemblée et à son représentant à la Chambre des Communes.

Résolu que les membres du bureau de santé pour l'année courante soient nommés.

Le Dr H. C. Mersereau et M. J. Poirier sont nommés membres du bureau de santé pour 1912.

Résolu qu'il soit remboursé \$1.10, qu'il paya de trop pour sa taxe, à J. D. Richard, et que cette somme soit imputée à la paroisse de Richibouctou.

Le cons. Murray présente le rapport du comité nommé pour conférer avec le trésorier du comté au sujet de son cautionnement, et propose, appuyé du cons. F. O. Richard, que le trésorier du comté soit autorisé à s'assurer un cautionnement pour la somme de \$8,000 dans une compagnie de garantie et de cautionnements régulièrement autorisée, approuvée par le secrétaire, et d'en imputer le coût au comté. Adopté.

Le cons. Morton présente le rapport supplémentaire du comité des impressions, disant que vu que le comité des finances croit désirable d'imprimer un état financier plus étendu qu'à l'ordinaire dans les procès-verbaux du conseil, il sera nécessaire de payer un peu plus pour l'impression. Le comité s'est abouché avec les représentants de la Review et du Moniteur Acadien, et tous deux avaient consenti à exécuter ce travail supplémentaire pour la somme de cinq dollars en plus du montant voté pour l'impression des procès-verbaux.

Résolu que la somme de cinq dollars chacun en sus de la somme ordinaire votée soit payée à la Review et au Moniteur Acadien pour l'impression des procès-verbaux.

Résolu que le conseil s'ajourne jusqu'au rappel par le préfet.

SAMEDI, 13 JANVIER 1912, 4.30 P. M.

Le préfet appelle le conseil à l'ordre, le comité des finances ayant terminé sa besogne.

Le cons. Carson, président du comité des finances, présentent le rapport suivant:

Total des comptes passés en comité,	\$4,503.83
Compte du bureau de santé,	4,226.12
Comptes ordinaires,	277.71

Résolu que le rapport du comité des finances soit accepté.

(A continuer)

LA FOULE LES MASSACRE

Quayaquil, Equateur, 29 — Une foule, ivre de sang, a forcé les portes du pénitencier de Quito, malgré la double garde, s'est saisie des généraux révolutionnaires Eloy A. fero, Ulpiano Paex et Manuel Serrano et les a massacrés. La révolution a été royée dans le sang par le massacre des trois frères A. fero le généraux Paex et Serrano qui

étaient les chefs du mouvement. Eloy A. fero fut président de la république de l'Equateur, et son frère Flavio, ministre de la guerre. Flavio A. fero était le commandant en chef des troupes révolutionnaires. La révolution à tête de laquelle se trouvaient les A. fero, couvrait sous la cendre depuis longtemps, mais ce n'est que le 22 décembre dernier, lors de la mort subite du président Emilio Estrada, qu'elle éclata.

Les révolutionnaires proclamèrent président général Pedro Montero qui a été assassiné par la foule, au palais de justice de Quito, jeudi dernier, comme il venait d'être condamné à seize ans de travaux forcés. Les généraux révolutionnaires avaient été faits prisonniers le 22 janvier, par l'armée du général Leonidas Plaza, commandant les troupes du gouvernement régulier.

A partir de ce Jour

Je vendrai la balance de mes CHAPEAUX à moitié prix et même à moins. Aussi un lot de TUQUES et CASQUETTES d'Enfants de 40 et 60c's votre choix pour 25c'ts. et beaucoup d'autres lignes de MARCHANDISES d'HIVER au prix coutant et moins. Venez vous en convaincre.

Mme C. H. Galland.

Université du Collège Saint Joseph

La rentrée des élèves s'est faite tranquillement le 8 janvier, et nous avons le plaisir de constater une augmentation. Le registre qui comptait 262 inscrits au mois de décembre compte maintenant 284. Le Nouveau-Brunswick fournit 209, dont 105 sont du comté de Westmorland, et 28 du comté de Kent.

Les vacances semblent avoir fait sentir leur influence presque chez le chroniqueur, et le mois de décembre a été oublié. Malgré la préparation des examens nous avons eu dans le cours du mois un débat et une soirée bi-lingue. Le débat fut fourni par l'Académie St Jean Baptiste représentée par MM. D. Allain et Aurèle Gaudet.

"L'esprit s'enrichit plus par l'étude que par l'observation," telle était la proposition que défendait M. Allain contre M. Gaudet. La victoire fut remportée par M. Gaudet. MM. J. R. N. gent et Thomas Pickard furent des déclarants tous anglais qui furent bien répondues.

Vers le milieu de décembre la société bilingue donnait une courte séance dans laquelle un certain nombre d'aspirants devaient subir leur épreuve en donnant un discours. M. Ernest Duroon, président de la Société, fit d'abord quelques remarques en français et en anglais, puis vinrent les aspirants. MM. Leo J. LeBlanc et Clovis Richard parlèrent en anglais, tandis que Fred. McGuire et Chs. McHugh nous firent chacun un discours français. Tous furent bien écoutés et applaudis, et reçurent des félicitations de la part du Révd Père Supérieur.

Les débats continuent depuis le retour des élèves et tout dernièrement MM. Edmond Arsenault et Lévi Aucoin discutaient la question suivante: "Le monde doit plus à l'ouvrier qu'à l'artiste." Après une lutte assez intéressante la palme fut accordée à M. Arsenault qui défendait l'artiste.

Dans ces courtes soirées nous avons toujours le plaisir d'entendre quelques morceaux exécutés par la fanfare sous la direction du Révd. A. T. Bourque. C'est toujours beau, toujours nouveau et nous sommes fiers de nos musiciens, qui méritent bien les félicitations qui leur sont accordées.

Parmi les visiteurs qui sont venus au collège dernièrement, on remarquait: Mgr J. Hébert, G. V. de Boutouche, le Révd Ph. L. Belliveau, Grand Digue, le Révd Donat J. LeBlanc, de Shédiac, le Révd H. D. Cormier, de la Haute Aboujgane, le Révd D. J. LeBlanc, de Moncton, le Dr L. N. Bourque de Moncton, et M. Léandre Melanson, de Shédiac.

L'hon. J. K. Flemming, premier-ministre, l'hon. M. Morrissy, D. P. McLachlan, T. W. Flett et T. W. Butts adressaient lundi la parole aux électeurs de Newcastle sur les questions provinciales.

College du Sacre-Coeur, Caraquet, N. B.

Ce college, ouvert en janvier 1899, est sous la direction des RR. PP. Eudistes. L'enseignement comprend deux sections: cours commercial et le cours classique. Le premier s'enseigne également en français et en anglais; cependant les matières purement commerciales ne s'enseignent qu'en anglais. Le cours classique qui se fait en français, a l'avantage de donner des connaissances en anglais, ainsi l'avantage d'un cours de littérature anglaise. Pour plus amples renseignements, s'adresser à P. Supérieur du Collège.

Terre a vendre

Toute cette parcelle de terre située au Barachois, dans la paroisse de Shédiac et bornée au nord par le terrain de Ferdinand C. Léger, à l'est par le terrain de Jérémie Léger et de l'habité Léger, au sud par le terrain d'Eugène Thériault, la dite parcelle de terre étant à un perché de la terre de John D. Cormier ainsi qu'il est, et renfermant 20 acres plus ou moins. COMPAGNIE O. M. MELANSON, LIMITÉE. O. M. MELANSON, Président. 13 février 1911—ac

Guerison de l'Asthme ou Courte-Haleine

Remède sûr et certain, qui a guéri un bon nombre, qui n'a pas encore failli, et qui vous guérira, si vous l'essayez. La courte haleine est une affliction des plus pénibles—vous pouvez la guérir, coûte que coûte en ont été guéris. Le remède de LeBlanc contre l'Asthme en a déjà remis sur pied un bon nombre qui sont heureux de rendre témoignage à son efficacité. Voici un certificat qui parle par lui-même: C'est M. Crossman, de Lewisville. N. B.:

Moncton, 13 janvier 1910. Cher monsieur,—Je souffrais souvent de l'asthme depuis quinze ans, et j'ai pris tous les remèdes qu'on me suggérait. Un jour on me recommanda le Remède LeBlanc contre l'Asthme. J'en ai pris deux bouteilles, et je suis après la troisième, et je puis certifier que je suis bien. Je bonifie à tous ceux qui sont affligés du même mal de se servir du remède LeBlanc.

Votre tout dévoué, MME P. S. FRANCIS. Prix \$1.50 la bouteille. S'adresser au propriétaire soussigné. ALPHÉE D. M. LEBLANC. Lakeshore, près Moncton. En vente chez O. M. Melanson & Cie, Limitée Shédiac.

Je serai à Moncton tous les mardis, jeudis et samedis, à l'hôtel Bourgeois, grand'ru.

Jos. J. Melanson, Cormierville, Comté de Kent

Constructeur de Bateaux et Chaloupes de pêche, Forgeron, etc. Matériaux et matériaux de première classe. 25 mai 1911—6mp

Avis des Exécuteurs

Succession de feu M. Joseph Allaire

Avis public est par la présente donné que toutes les personnes endettées envers feu Monsieur Joseph Allaire, en son vivant marchand à Saint-Louis, comté de Kent, N.B., sont requises de régler immédiatement avec les exécuteurs sus-mentionnés, et ceux qui ont des réclamations contre la dite succession sont également requis de les produire immédiatement, sous peine de n'être servis, aux dits exécuteurs—sous-lettre. Daté à Saint-Louis ce 7e jour de mars 1911.

MARIE B. ALLAIRE, JOSEPH B. MAILLET, F. J. ROBIDOUX, Exécuteurs testamentaires, 8 mars—ac

Nous payons toujours le plus haut prix du marché pour les œufs. CIB-O. M. MELANSON, Limitée

Perdu

Un boeuf d'en an et demi d'un rouge jaune, ayant l'oreille droite four hue et un trou dans l'oreille gauche. Qui conque en aurait eu connaissance void à bien en avvertir le propriétaire soussigné.

ANTOINE S. CORMIER. St Lazare, N. B., Kent, Co.

Le Liniment de Minard guérit la diarrhée.

Préparez-vous pour le froid !



Nos Marchandises d'Automne

sont arrivées et notre stock est au complet.

Draps pour Manteaux

Ce qu'il a de plus chic et de plus nouveau en fait de patrons et de nuances. Prix objets la verge en montant.

Nous vous invitons à venir examiner notre ligne spéciale à \$1 la verge.

Sweaters ! Sweaters !

Pour hommes, femmes et enfants. Assortiment complet. Patrons les plus nouveaux aux prix les plus modiques.

Notre département de capots pour hommes et garçons est plus complet qu'auparavant. Nous pouvons remplir les besoins de tous.

Faites nous une visite et vous serez convaincu que le magasin O. M. Melanson Cie Ltee, est la place pour acheter tout ce qu'il vous faut, à des prix très modérés.

Compagnie
O. M. Melanson,
Limitée.

D'ICI à la fin de la saison je suis décidée de vendre la balance de mes chapeaux à une très grande réduction. Aussi sur mes autres marchandises, vu la rareté d'argent, je prendrai des bons chapeaux d'ici à Noël, aussi du beurre, œufs, etc. etc.

En même temps, je donne avis pour la dernière fois aux personnes qui me doivent au-delà de neuf mois de venir payer leur compte sans autre avertissement. Sinon je ferai percevoir par la loi.

Madame C. H. Gallant, Shediac.

Glory Oil guérit le Rhumatisme

Un ministre recommande Glory Oil pour le Rhumatisme.

A quiconque cela concerne : C'est avec plaisir que j'atteste qu'au printemps de 1907 je souffrais d'une grave attaque de Sciatic. J'allais de mal en pis lorsque M. Trenholm, de la Glory Oil Company, me donna une petite bouteille de cette huile dont je fis usage selon les directions. La douleur disparut promptement et je n'en ai plus souffert depuis.

Petit Shogou, N. B., 2 fév. 1910
(Signé) RÉV. J. H. BROWNELL.
Glory Oil 5 cts la bouteille, chez votre pharmacien ou par la maille de la
GLORY OIL COMPANY, PORT ELGIN, N. B.

Astray

There is on my premises a red and white steer 2 years old. Mark, end off left ear. Owner can have same by paying expenses.

EUGENE H. THERIAULT.
Robichaud, N. B. 14 nov. 1911—ac

Lowther Hotel, AMHERST, N. E.

Bonnes chambres, bonne table, soins empressés, et prix modiques.
Olivier T. Leger, propriétaire
24 octobre 1911 ac

Vaches à vendre

Le soussigné offre à vendre six bonnes vaches à lait à des conditions spéciales.
D. H. LEGER.
Grand'Digue, 24 oct—31p

Institutrice deane

On demande une institutrice de 2me ou 3me classe pour le prochain terme scolaire. S'adresser en mentionnant le salaire exigé à

ALPHEE LANDRY,
Sec. des Commissaires.
Dist. No 1, St. André de Shédiac.
28 nov. 1911—4p.

Pour guérir le mal de tête en dix minutes, prenez les Poudres Kumfort contre le mal de tête, chez tous les marchands. 10 cts.

On demande

On demande un instituteur ou institutrice de 2me classe pouvant enseigner le Français en l'Anglais, dans le district No 13 Dorchester Crossing, paroisse de Shédiac pour le prochain terme. S'adresser en mentionnant le salaire à

PIERRE BELIVEAU,
Secrétaire.
Dorchester Crossing, 26 nov. 1911—21p

FEUILLETON

JEAN CANADA

PAR RAOUL DE NAVERY

(Suite)

—Si cette enfant pouvait avoir un peu d'amitié pour moi, je lui sacrifierais ma vie.

Enfin les canots abordèrent.

Celui de Plume d'Aigle fut arrivé le premier à un tronç d'arbre. On conduisit les prisonniers, calmes mais pâles de fatigue et d'épuisement, dans la case d'où ils étaient parvenus à s'échapper. Mais au lieu de rester au dehors, les sentinelles pénétrèrent dans la hutte.

A peine la nouvelle de la capture des Français se répandit-elle dans le campement que les enfants, les vieillards et les femmes poussèrent des cris de joie aigus. Le spectacle dont ils avaient pu se croire frustrés leur serait donné; persuadés que les captifs s'étaient évadés par terreur des tortures, ils les accablaient d'invectives. Les squaws décrépités semblaient les plus acharnés contre les malheureux.

Eile irritait la colère des jeunes gens, elles racontaient aux enfants les supplices auxquels on avait condamné jadis des Français faits prisonniers par les Hurons sur les rives du lac Ontario. Excités par ces mégères, les adolescents aiguillaient des points de roseaux, essayaient la pointe de leurs flèches, tordaient des liens de fibres végétales et se répandaient sur les têtes contre ceux que l'on devait massacrer.

La Couleuvre d'or se hâta de dresser de nouveaux poteaux, car Patira et Nonpareille subiraient sans nul doute le même supplice que Tanguy et Hilgan. Après avoir enfoncé les pieux dans des trous énormes, il les peignit en rouge; puis, ces premiers préparatifs terminés, les guerriers rentrés dans leurs wigwams réparèrent leur force avec une bouillie de sagamitz, de la venaison, une calbasse de vin d'érable et quelques gorgées d'eau de feu; la plupart, afin d'ajouter à la solennité qui se préparait pour le milieu de la journée, se peignirent le visage et le corps des couleurs réservées pour les fêtes nationales.

Plume d'Aigle choisit une peinture capable de le faire remarquer de tous les membres de sa tribu. Il avait trouvé le moyen de se donner l'apparence d'un triple visage. Quand on le regardait de face, son nez effilé semblait terminé par un noeud difforme. Un des côtés de sa figure était peint en noir, l'autre en rouge, des sourcils de nuances diverses surmontaient ses yeux. Jamais visage plus effroyable ne s'offrit aux regards des hommes, et Plume d'Aigle, les cheveux relevés en touffe et traversés par une plume arrachée à l'oiseau dont il portait le nom, pouvait passer pour le spécimen le plus beau des Hurons de sa tribu. Sur sa poitrine une main patiente avait à l'aide d'une arête de poisson dessiné en divers tableaux l'histoire de sa vie et les batailles auxquelles il avait assisté. L'écorce brûlée d'un arbre avait donné à ces lignes une couleur vive tranchant sur la teinte cuivrée de sa peau. Il portait de la sorte sur lui ses titres de noblesse : chacun des guerriers suivant sa fantaisie ou les traditions de sa race eut à coeur de paraître à la fête qui se préparait avec toute la pompe désirable.

Les femmes à leur tour changèrent leurs simples tuniques de co-

ton pour des vêtements agrémentés de broderies. Des colliers s'étagèrent sur leurs cous, des bracelets ceignirent leurs bras; elles tinrent sur le front leur chevelure flottante à l'aide de bandeaux ou de couronnes de fleurs. Les plus vieilles ne résistèrent même pas à l'élan général, et rien ne pouvait paraître plus hideux que le groupe de mégères à la peau ridée, tannée, criant et gesticulant au centre de la place. Les enfants silencieux considéraient les apprêts du supplice ou ramassaient des branchages destinés à alimenter les bûchers.

Ce qui contribuait peut-être à rendre ce spectacle plus terrible, c'était la beauté d'un jour éblouissant, la fraîche verdure des arbres, la ceinture bleue formée à la grande ile par le fleuve, et la perspective admirable des îlots de fleurs, d'herbages, de roches ou de roseaux fondues dans des lointains vaporeux.

Quand les chefs eurent achevé de se peindre des couleurs réservées aux jours solennels, Plume d'Aigle, dont l'orgueil égalait la joie, donna ordre d'aller chercher les prisonniers. Ceux-ci, enfermés dans la cabane d'où le dévouement de Nonpareille les avait fait évader, avaient perdu tout espoir et se résignaient à mourir. Leurs sacrifices étaient accomplis depuis la nuit précédente. Seulement à cette heure ce sacrifice s'augmentait à la pensée de la mort de l'héroïque garçon qui allait payer de la vie sa généreuse tentative. Si le marquis de Coëtquen avait pu croire qu'il laissait Hervé sous la protection de Patira, il n'eût pas souffert le même déchirement. Patira eût ramené Hervé en France dès que les événements l'auraient permis. Il l'eût entouré des derniers protecteurs échappés à la tourmente révolutionnaire. Quelque membre éloigné de la famille des Coëtquen allié à celle des Châteaubriant survivait encore; qui sait si un ou deux moines de Léhon sauvés du massacre de l'Abbaye ne reviendraient point errer au milieu de ses ruines; Patira leur confierait l'enfant qui avait grandi dans les murs de la sainte maison, et les doctes vieillards en feraient un brave gentilhomme capable de soutenir de l'épée les droits de la naissance et les privilèges du trône ou un prêtre fervant se réfugiant près de l'autel et demandant pardon au ciel pour les boureaux.

Patira devina ce qui se passait dans l'âme du marquis.

— Monseigneur, lui dit-il, Dieu lui-même veille sur votre fils. Je vous ai dit qu'il était en sûreté, sans avoir le loisir de vous apprendre ce qui se passa après votre fuite. Je ne veux pas que vous mouriez avec une angoisse au coeur. Tout ce qu'il était possible de faire a été fait.

— Je le sais, je le sais, dit Coëtquen, mais parle, Patira, parle-moi de mon fils, ce que cette chèvre a créé que je reverrai jamais.

— Vous n'avez jamais, su comment nous étions parvenus à nous échapper... Nous enfîmes à travers les arbres comme des oiseaux. Au-dessous de nous les blessés les morts restaient étendus; on fit les funérailles des uns, on compta les autres. Hervé se tenait dans nos bras, il paraissait comprendre la gravité de la situation... Enfin les Hurons partirent à travers la forêt et nous pûmes descendre de notre cachette sérieuse. Je voulais entraîner Nonpareille vers la ville, mais elle, refusa de m'y accompagner et me dit gravement :

— Sauve l'enfant du Visage-Pâle, la Nonpareille est de la race des Abenakis fidèle au Dieu que lui enseigna la Robe-Noire, fidèle à son amitié pour les Français... Tandis que mon jeune frère descendra vers Montréal pour confier l'enfant à George Ma'o, la Fille-des-bois cherchera la trace des mo-

cassins des Hurons. — Seule, me cria-t-elle. — Seule, me répondit Nonpareille; la Robe-Noire m'a dit que Dieu faisait garder les enfants innocents par ces anges. — La Fille-des-Bois croit donc pouvoir rejoindre les Iroquois et les captifs. — Oji, me répondit-elle. — Seulement, dès qu'elle aura trouvé la piste, elle attendra que mon frère mette l'enfant en sûreté, nous essaierons ensuite de sauver les Visages Pâles. — Je pris Hervé dans mes bras et j'allais m'éloigner, quand les roseaux de la berge s'agitèrent et nous en vîmes sortir le Bison Noir. Le sang se mêlait à la bécue couvrant ses membres, mais il gardait l'expression de calme courage que vous lui connaissez. Nonpareille poussa un cri de joie en le voyant. Il avait échappé à la mort en se précipitant dans le Saint-Laurent en même temps que Toyo et Tambou. Nonpareille et le Bison Noir eurent une longue conversation en langue algonquienne, puis le Bison-Noir me dit :

— Le Chevreuil va partir pour la ville et confier l'enfant à George Ma'o; je t'attendrai près de la hutte désolée et je te remettrai dans le senti r suivi par la Fille-aux-cheveux d'argent. — Je courus sans m'arrêter à Montréal, et je tombai à demi mort de fatigue en arrivant à la maison de Georges Ma'o. Je ne vous parlerai point de son désespoir en apprenant la double attaque de la Grande Hutte et de la Maison-des-Rapides. Il me jura de prendre soin d'Hervé de Coëtquen en France. Ce jeune homme a du coeur, il se devouera au point de sa vie.

— Sois tranquille, Patira, me répondit Georges Ma'o, ceux qui battent seront soutenus, ceux qui mourront seront vengés ! — J'acceptai quelques aliments et je repris ma course vers la Maison-des-Rapides, je pouvais, le coeur allégé par la certitude du salut d'Hervé, ne plus songer qu'à votre délivrance. Le Bison Noir m'attendait près de la porte brisée. Nous entrâmes tous deux sous le couvert des bois, et l'Indien reconnut vite les traces du passage de Nonpareille qui avait pris soin de casser des branches et d'arracher des mousses le long de la route parcourue par elle. Le Bison-Noir et moi marchions plus vite que Nonpareille, et nous la rejoignîmes assez rapidement.

Eile mit sa petite main dans la main de l'Indien, et lui dit en français.

— Le chef abenakis laissera les enfants chercher la piste des Hurons et des Visages Pâles; il fera de son côté ce que lui inspirera son grand coeur.

Le chef serra la main de la Fille-aux-cheveux d'argent.

— Le Bison-Noir agira en chef et en chrétien, lui répondit-il.

— Viens, me dit Nonpareille. Le Bison Noir nous quitta et reprit la direction des maisons dévastées, tandis que nous restions sous les ombres de la forêt.

Georges Ma'o m'avait donné quelques provisions, nous réparâmes nos forces et nous continuâmes durant plusieurs jours notre marche à travers les bois. J'admire l'adresse, la sûreté de coup d'oeil, la sagacité de Nonpareille. Elle ne s'écartait point de la piste suivie, les grains de corail semés par vous, la mousse arrachée, l'herbe fouleée, les cendres d'un feu éteint, tout lui servait d'indice. Quand nous approchâmes de l'endroit où le Saint-Laurent grandit jusqu'à prendre l'apparence d'un lac immense, et baigne dans son sein les Mille-Iles, Nonpareille eut plus de peine à retrouver vos traces. Nous passâmes la moitié d'un jour à chercher l'endroit où les sauvages s'étaient embarqués. Cependant je fus assez heureux pour découvrir à côté d'une touffe de roseaux les derniers grains de votre chapelet. Nonpareille devina

Farines R

Cette QUEB
marché. Chaqu
Venez c

W. E.

Au

Sauvez de
en faisat
larson, I
Nous av
Marchan
Hardes
Chaussu
Clagues

Nous pro
Nons pa
Une visi
CIE
D. H.

vite que les H
conduits dans
comment savoi
vait de prison
de barque pou
et continuer no
Nonpareille ne
trouver une. D
trouva
me conseilla d
branches de c
creux, ajoutan
doute un canot
ché dans l'un
Elle ne s'était
couverts un can
tirâmes de l'é
nous commença
ch. Si. Mais hé
de mocassins,
corail... De
l'eau l'auu,
trace et se réfé
la barque.

— La famé
trahira les Hu
reille, chercho
Nous explor
bre d'iles sans
était facile de
temps nul pied
foulées. Nous
demander si n
dans nos cor
soir la clarté d
va que la plus
habité. Vous
pareille desce
courut le vill
prier à ha
Son apparition
de Mingo tr
sauvages chat
et la Fille-
vous ramena
vous attendait
m. n. t. taient les
fants, à l'heur
dites que vou
— Ce n'es
qu'il appartie
vouements co
— mais Dieu
à notre heure
lit dans le for
te récompens
fices.

Merci, mo
pouit Patira
nera
heures s'ava
que préparé
Hurons, no
vance à l'éter
Patira s'ag
de la cabane

NOUS VENDONS LES Farines Rainbow, White Rose, Stockwell et Canadian Queen.

Cette QUEEN CANADIENNE est la plus FINE QUEEN qui soit sur le marché. Chaque sac et chaque baril sont garantis donner satisfaction.

ACHETEZ NOTRE FIL D'ENGERBAGE.

W. E. Forbes. - Richibouctou Au Public du Comté de Kent

Sauvez de l'argent

en faisant vos achats au magasin de la Cie O. M. Melanson, Limitée, A SAINT-ANTOINE.

Nous avons un gros assortiment de marchandises.

- Marchandises sèches, Groceries, Farine, Farine, Chaussures, Bardeaux, Clagues, Ferronneries.

Etc., Etc., Etc.

Nous prenons tous les produits de la ferme. Nous payons argent comptant pour les patates. Une visite vous convaincra.

CIE O. M. MELANSON, Limitée D. H. LEGER, Gerant.

vite que les Hurons vous avaient conduits dans une des îles, mais comment savoir laquelle vous servait de prison? Nous manjions de barque pour traverser le fleuve et continuer nos recherches. Mais Nonpareille ne désespéra pas d'en trouver une. Des arbres gigantesques trouvaient sur la rive, elle me conseilla de monter dans les branches de ceux qu'elle jugeait creux, ajoutant que sans aucun doute un canot au moins serait caché dans l'un des vieux troncs. Elle ne s'était pas trompée: je découvris un canot d'écorce. Nous le tirâmes de l'érable à demi-mort, nous commençâmes à vous chercher. Mais hélas! plus de traces de mocassins, plus de grains de corail... De l'eau, partout de l'eau! L'eau, qui ne laisse aucune trace et se referme sur le sillon de la barque.

— La fumée de leur campement trahira les Hurons me dit Nonpareille, cherchons toujours.

Nous explorâmes un grand nombre d'îles sans aucun résultat. Il était facile de voir que depuis longtemps nul pied humain ne les avait foulées. Nous commençâmes à nous demander si nous trompions point dans nos conjectures, quand un soir la clarté d'un foyer nous prouva que la plus grande des îles était habitée. Vous savez le reste; Nonpareille descendit dans l'île, parcourut le village et vous entendit prier à haute voix... Son apparition inattendue, la vue de Mingo troublèrent les jeunes sauvages chargés de vous veiller, et la Fille-aux-cheveux-d'argent vous ramena vers le canot où je vous attendais... Nous avons fait, monsieur le marquis, ce que permettaient les forces de deux enfants, à l'heure où je vais mourir, dits que vous êtes content de moi.

— Ce n'est pas aux hommes qu'il appartient de payer des dévouements comme le tien, Patira... mais Dieu que nous invoquons à notre heure suprême, Dieu qui lit dans le fond de nos âmes, saura récompenser de ta vie de sacrifices.

Merci, monsieur le marquis, répondit Patira; Georges Malo n'aurait jamais Hervé, les heures s'avancent, Dieu, sait ce que prépare ces mécréants de Hurons, nous appartenons d'avance à l'éternité.

Patira s'agenouilla dans un coin de la cabane et se mit à prier avec

fever. Halgan et Coëtquen s'absorbaient dans de suprême pensée. Nonpareille assise sur ses genoux repliés, les mains croisées sur sa poitrine, paraissait complètement désintéressée des choses de ce monde. De temps en temps les clameurs des squaws, les cris de joie des enfants parvenaient à l'oreille des captifs, ils comprenaient alors qu'on travaillait aux apprêts de leur supplice, et ils rassemblaient leurs forces morales afin de ne pas défailir au milieu des tortures de la chair.

Enfin un chœur formidable s'éleva à l'entrée de la cabane dans laquelle ils étaient enfermés. On eût dit que mille démons les entouraient; presque au même moment la Couleuvre-d'or et son compagnon se placèrent de chaque côté de la porte de la Hutte dont Plume d'Aigle franchit le seuil.

— Les Visages pâles sont braves, dit-il en s'adressant au capitaine et à Tanguy, et les Enfants-Rouges vont applaudir à leur courage.

Une longue étreinte rapprocha le capitaine, Tanguy et Patira, puis tous trois relevant la tête se placèrent sur la même ligne.

— Nous sommes prêts, dit Halgan.

Sur un signe de Plume d'Aigle, la Couleuvre-d'or attacha aux jambes des prisonniers des cepts de vigogne assez lâches pour que le mouvement leur fut permis, puis il garda dans ses mains l'extrémité de l'entrave, tandis que deux autres Hurons s'occupaient des liens de Patira et de Tanguy.

Une seconde après, les captifs sortant de la cabane, se trouvaient en face de la peuplade assemblée. Tous les visages exprimaient une joie farouche, et Tanguy comprit que ni lui ni ses compagnons ne pouvaient attendre de pitié!

Seule, la Nonpareille n'avait pas été liée; un sentiment bizarre mêlé de crainte et de respect s'empara des Indiens en face de cette enfant étrange. La faculté qu'elle possédait de voir au milieu des ténèbres, sa chevelure blanche, se ton prophétique de sa parole, l'aspect un peu théâtral de toute sa personne les frappaient de surprise. Ils l'avaient enfermée dans la cabane servant de prison à ses amis, mais ils n'avaient pu aucune décision à son égard. Elle leur semblait trop au-dessus des autres êtres pour qu'il leur fût possible de la

vouer aux tortures. Nonpareille comprit vite l'influence qu'elle exerçait sur les Indiens et résolut de l'augmenter encore par le prestige d'une confiance affectée et d'un courage à toute épreuve.

— Que les Enfants-Rouges me fassent place, leur dit-elle, ils savent bien qu'on ne touche pas aux filles des Esprits qui ont quitté, pour les visiter, le pays des chasses heureuses.

Et, tranquillement, écartant les Indiens de ses petites mains, Nonpareille sortit de la cabane et marcha vers la place sur laquelle se trouvaient dressés les poteaux de torture.

(A continuer)

Shediac Bridge.

Mardi le 16 janvier, M. et Mme Sylvain H. Poirier de Shediac Bridge célébraient le 25e anniversaire de leur mariage. Tous deux se rendirent à l'église le matin afin de faire bénir leur union de nouveau, et assister à une messe célébrée à leurs intentions. Malgré l'intempérie de la saison, les amis de M. Poirier ne voulant laisser passer cette belle fête sans se rendre à leur cordiale invitation se réunirent à sa belle résidence pour leur exprimer leurs souhaits d'heureuse et longue vie. Parmi les invités nous remarquons le Rév. Père Belliveau, curé de Grand-Digue, et Mlle Julienne Belliveau. L'adresse suivante fut lue par M. Gilbert Boudreau:

A M. ET MME SYLVAIN H. POIRIER, A L'OCCASION DE LEUR 25e ANNIVERSAIRE DE MARIAGE.

C'est avec un vif plaisir que je me fais le porte-voix du groupe de vos amis réunis ici ce soir afin d'exprimer les vœux qu'ils font pour vous à l'occasion de l'heureux événement qui vient de les rassembler sous ce toit béni et hospitalier. Ce 25ème anniversaire de vie conjugale où malgré les petites difficultés inhérentes à cette vie, ont dominé nous en sommes certain la paix de l'âme et le contentement du cœur, vaut bien la peine d'être commémoré.

C'est avec joie que nous avons appris votre détermination de célébrer vos noces d'argent. Nous vous félicitons de votre heureuse idée: Au reste vous n'avez fait là que suivre un penchant naturel. En effet il est des stades dans la vie où l'homme s'arrête un instant, retourne en mémoire sur le chemin parcouru et devance en imagination la marche du temps, et dans ce point d'arrêt qui est comme une image de l'immobile éternité se concentrent en quelque sorte le présent, le passé et le futur. De plus l'homme est porté, et avec raison à juger l'avenir par le passé. Aussi nous guidant sur les 25 années écoulées nous entrevoyons pour vous un avenir riant, heureux et prospère, c'est ce que de moins nous vous souhaitons de tout cœur. Par le passé, disons-nous, nous pouvons prévoir un bel avenir. En effet où chercher un passé plus heureux, heureux dans vos relations conjugales, familiales et sociales. Dans vos relations conjugales mais oui, on dirait encore deux jeunes mariés absorbés dans les douceurs de la lune de miel. Dans vos relations familiales étant l'objet des plus délicates attentions de la part d'une charmante demoiselle et deux gentils fils, qui allez sont bien payés en retour. Enfin dans vos relations sociales, où trouver en effet voisins plus obligeants; hôtes plus affables. En terminant laissez-nous vous renouveler nos meilleurs souhaits d'heureuse et longue vie; et puissions-nous tous nous réunir encore pour fêter vos noces d'or.

M. Poirier sut répondre en des termes émus à cette marque d'estime. Après un repas des mieux préparé, la soirée se passa par du chant et de la musique. Mlle R. Richard étant à l'orgue, Messieurs T. Goguet et L. Robichaud nous donnèrent quelques chansons acadiennes qui furent bien goûtées. Après une heure avancée les convives souhaitèrent encore une fois à M. et Mme Poirier bonheur et longue vie et se dispersèrent.

UN AMI.

Statistiques agricoles

Ottawa, 13 janvier. Le Bureau des recensements et statistiques publie aujourd'hui le bulletin suivant donnant les évaluations définitives des superficies, rendements et valeurs des principales récoltes du Dominion en 1911. Il en ressort que les cultures occupaient l'année dernière une superficie totale de 32,853,000 acres et la valeur des récoltes

A nos Patrons

En un an de commerce nous avons réussi à gagner pour notre magasin la réputation d'être le magasin qui vend au meilleur marché dans la ville, et je désire donner au public acheteur l'assurance de mon intention bien arrêtée de garder cette réputation de vendre à meilleur marché que n'importe lequel de mes concurrents.

J'ai aujourd'hui le plaisir d'annoncer que nous avons ouvert à l'inspection des acheteurs un assortiment complet de Marchandises du pri temps, comprenant Hardes, Nouveautés, Chapeaux et Casques, Chaussures, Epicerie, Quincailleries, Fleur et Farine, etc., à des prix qui convaincront tous les acheteurs que nous tenons le MAGASIN A BON MARCHÉ par excellence.

Que les dames qui ont besoin d'ETOFFE A ROBES ne manquent pas de venir examiner notre assortiment et nos prix avant de faire leurs emplettes.

Que les Messieurs qui ont besoin de Vêtements, Chapeaux ou Casques, une paire de Chaussures, ou de Merceries quelconques, ne manquent point de venir nous voir. Nous garantissons qu'en achetant ici ils soulageront leur bourse tout en obtenant ce qu'il y a de mieux en fait de marchandises.

Pour la fleur et la farine, l'avoine de semence, la graine de mil et de trèfle, nos prix sont toujours plus bas que ceux des autres.

Nous venons de décharger un plein char d'ENGLAIS CHIMIQUES pour le grain et les patates, que nous détaillerons à BIEN BAS PRIX.

N'oubliez pas de venir nous voir, car c'est toujours un plaisir pour nous de moustrer nos marchandises et d'en coter le prix.

JAMES E. WHITE, - - SHEDIAC

Mitaines! Mitaines!

Nous avons besoin de 120,000 paires de Mitaines de laine doubles, couleur gris et blanc. Nous paierons pour de bonnes mitaines de laine 25cts la paire et No. 2 acts la paire.

Mme N. J. Boudreau, Le Parisien,

BOUCTOCHE, N. B.

Décembre 20 1911—1 m.

calculée suivant les prix moyens du marché local se montait à \$567,812,000. La superficie ensemencée en blé l'année dernière était de 10,374,000 acres; ce chiffre comprend 1,172,000 acres de blé d'automne en Ontario et Alberta. La production totale du blé a été de 215,851,000 boisseaux d'une valeur de \$138,567,000. La production du blé d'automne a été de 26,014,000 boisseaux d'une valeur de \$21,461,000. La superficie cultivée en avoine était de 9,220,000 acres et a produit 348,188,000 boisseaux valant \$126,812,000; celle cultivée en orge 1,404,000 acres qui ont produit 40,641,000 boisseaux valant \$23,004,000 et celle cultivée en lin 1,132,000 acres ayant produit 12,921,000 boisseaux valant \$19,467,000. La superficie totale en seigle, pois, sarrasin, grains mélangés et lin était de 2,481,000 acres, la récolte de 44,986,000 boisseaux et sa valeur \$41,560,000. Les cultures sarclées, qui comprennent les haricots, maïs à grain, pommes de terre, navets et autres racines, excepté les betteraves à sucre, occupaient une superficie de 1,063,000 acres et ont produit 170,884,000 boisseaux d'une valeur de \$73,290,000. Il y avait en Ontario et Alberta 20,878 acres plantés en betteraves à sucre qui ont rapporté 177,000 tonnes valant \$1,165,000. Sur une superficie totale de 8,290,000 acres en maïs, foin, trèfle et luzerne, on a récolté 15,499,000 tonnes de fourrages d'une valeur de \$161,314,000. C'est la première fois que l'on a pu relever les données relatives à la culture de la luzerne; il y en avait 101,781 acres qui produisent 227,900 tonnes d'une valeur de \$2,249,000. Ce fourrage très avantageux est cultivé spécialement en Ontario, Québec et Alberta; la moyenne de rendement à l'acre pour tout le Canada est de 2 1/2 tonnes.

Les superficies d'après lesquelles on a calculé les rendements sont celles du dernier recensement, en sorte que les données obtenues ne peuvent être comparées de façon adéquate à celles des trois années précédentes, lesquelles étaient basées sur les rapports de correspondants spéciaux. Disons toutefois que la superficie cultivée en blé a été de 1,000,000 d'acres plus fortes en 1911 qu'en 1910 et la récolte supérieure de 65,862,000 boisseaux. Un critérium plus satisfaisant encore de la différence entre les deux années 1910 et 1911 nous est donné par la moyenne de rendement à l'acre, qui a

passé, pour le blé d'automne de 23.49 boisseaux en 1910, à 22.19 boisseaux en 1911, pour le blé de printemps de 15.53 boisseaux en 1910, à 20.63 boisseaux en 1911, pour l'avoine de 32.79 à 37.76, l'orge de 24.62 à 28.94, et le lin de 7.97 à 11.41 boisseaux.

Les trois provinces du Nord-Ouest, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, ont produit en 1911 194,083,000 boisseaux de blé contre 128,891,000 en 1910, 212,819,000 boisseaux d'avoine contre 126,753,000 en 1910, et 24,043,000 boisseaux d'orge contre 21,377,000 en 1910. Le Manitoba a eu 60,275,000 boisseaux de blé pour 2,980,000 acres en culture; la Saskatchewan 97,665,000 boisseaux pour 4,705,000 acres, et l'Alberta 36,143,000 boisseaux 1,617,000 acres.

Voici par provinces, la valeur totale des récoltes en 1911: Ile du Prince-Edouard, \$8,846,700, Nouvelle-Ecosse \$14,297,000, Nouveau-Brunswick \$16,797,000, Québec \$103,187,000, Ontario \$193,260,000, Manitoba \$73,136,000 Saskatchewan \$107,147,000, Alberta \$47,750,000, Colombie Britannique \$1,290,000.

Grâce au temps exceptionnellement doux qui a régné durant l'automne et le commencement de l'hiver, le bétail se trouve en excellent état pour l'hivernage. En règle générale les provisions de fourrage sont abondantes.

ARCHIBALD BLUE, Chef de Bureau.

NAISSANCE

A Léger Brook, le 9 janvier, l'épouse de M. Fidèle J. Léger fait cadeau à son époux d'un gros garçon qui fut baptisé par le Rév. Père Landry Parrain et marraine. M. Fred Léger et Mlle Dométhilde Bourque.

A la Haute Aboujagane, le 14 janvier, l'épouse de Sam R. LeBlanc, u fils, baptisé par le Rév. P. Cormier, sous le nom de Joseph Néré. Parrain et marraine, M. Heanesy LeBlanc et Mme Jns. R. LeBlanc.

A la Wisener, le 3 janvier, l'épouse de M. Eddie T. Caisie, donna naissance à une fille, baptisée par le Rév. Père Belliveau sous les noms de Marie Anna Parrain et marraine, M. Bélonie Caisie, oncle de l'enfant, et M. le Délia Gallant.

NAISSANCE

A Cormierville, le 11 janvier, l'épouse de M. Philibert Després, un fils, baptisé par le Révd Père L'Archevêque sous les noms de Joseph-Antoine Alonzo. Parrain et marraine, M. et Mme Fred Després.

A Campbellton, le 15 janvier, l'épouse de Simon A. Poirier, Ecr., march ind, une grosse fille. La mère et l'enfant se portent bien.

A Léger's Corner, le 18 janvier, l'épouse de M. William Bourque, faisait cadeau à son mpri d'un joli gros garçon qui fut baptisé par le Révd père Robichaud sous les noms de Joseph Eddie Ivon. Parrain et marraine, M. Willie F. LeBlanc et Mlle Elise M. Bourque tante de l'enfant.

Pendant le mois de janvier à Scou-douc:

1° Joseph-Edouard né le 30 décembre et baptisé le 1er janvier, fils de Edouard Et Melanson et Sara Babineau. Parrain et marraine, M. et Mme François E. Mea 1907.

2° Joseph Eric Henri, né le 3 janvier et baptisé le 7, fils de Henri Green et Esther Foster. Parrain et marraine, François G. Comeau et Mlle Eliza Green.

3° Marie Marguerite Anne, née le 17 décembre et baptisée le 14 janvier, fille d'Alphé M. LeBlanc et Suzanne Melanson Parrain et marraine, Alphonse J. Comeau et Mlle Elizabeth Bortreux.

4° Joseph Antoine, né le 8 janvier et baptisé le 14, fils de Théotimus D Léger et Carmélisse Melanson. Parrain et marraine, A'yre U. Belliveau et Mlle Léa Melanson.

MARIAGE

A Mont Carmel de Kent, N. B., le 8 janvier, un jo'i mariage avait lieu alors que M. Albenie Belliveau conduisait à l'autel Mlle Gertrude Boudreau. Après la cérémonie, le nouveau couple suivit des témoins se rendit à St Antoine, où un délicieux repas avait été préparé pour cette occasion à l'Hôtel-LeBlanc. Après quelques heures de divertissement, ils se rendirent chez M. Docité Belliveau, père du marié, où, avec les convives, ils prirent part à un excellent souper. A une heure avancée, tous les invités se retirèrent en leur faisant des souhaits de bonheur. Le lendemain, les nouveaux mariés prirent le train pour un voyage au Petit Rocher, chez le père de la mariée, M. Adolphe Boudreau. Nombreux étaient les convives où ils participèrent à un souper des mieux préparés. La soirée se passa très agréablement pour tous. La musique et le chant des amis au cœur plein de gaieté firent passer le temps trop vite. Mercredi soir, le 17, M. et Mme Belliveau revenaient à St. Antoine tout enchantés de leur promade.

La bénédiction nuptiale fut donnée par le Révd Père Ouellet, M. Joseph Léger, de St Antoine, et Mlle Emilie Cormier, de Mont Carmel, leur servaient de témoins.

Bonheur, prospérité et longue vie aux nouveaux époux.

A Mont-Carmel de Kent, N. B., le 8 janvier, le Révd Père Jos. Ouellet bénissait l'union de M. Laurent LeBlanc et de Mlle Marie Léger, fille de M. Mé-lème Léger; les témoins étaient MM. Né-é LeBlanc et Honoré Léger, frère de la mariée. Après la cérémonie, les nouveaux époux se rendirent chez le père de la mariée, où un dîner des plus succulents leur fut servi. Dans l'après-midi, les nouveaux mariés se rendirent à la résidence du marié, où un joli souper leur était préparé et un grand nombre de parents et d'amis leur souhaitèrent une heureuse année. La soirée se passa en amusements divers. La mariée a reçu plusieurs jolis cadeaux.

Bonheur et prospérité aux nouveaux époux.

GIROUARD LAPIERRE—Le 8 janvier à l'église St Antoine de New Bedford, avait lieu le mariage de M. Claudis Girouard et de Mlle Marie Lapierre, tous deux de St Antoine. Le mariage a été célébré par le Rév. H. Deslauriers à 7 heures 30. Après la cérémonie les nouveaux époux se rendaient chez M. Frank Dragon beau-père de la mariée, où un succulent déjeuner a été servi. Les nouveaux époux s'embarquaient à 11 heures pour un voyage de noces à Providenc, Southbridge, et Lowell. Ils étaient de retour jeudi après-midi à la résidence de M. Ferdinand Girouard, 119 rue Holly, père du marié, où un somptueux souper a été servi. Dans la soirée parents et amis se rassemblaient pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux époux. Ils passèrent une agréable soirée, avec du chant et de la musique. Ils ont reçu de jolis cadeaux.

DECES

La mort vient de faire une nouvelle victime et plonger dans le deuil une des familles les plus respectables de St-Louis.

En effet le 12 décembre dernier, Joseph Mailet rendait son âme à Dieu, après une maladie souffrante de deux semaines de la pneumonie. Il a eu le bonheur d'avoir le prêtre plusieurs fois avant sa mort pour le préparer au grand voyage de l'éternité.

Il était le fils de Louis Mailet et de Sylvie LeBlanc et était âgé de 25 ans. Sa mère et l'un de ses frères l'ayant précédé dans sa fosse.

Les funérailles ont eu lieu le 15 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Les porteurs étaient: Dominique Robichaud, François Robichaud, Joseph Mailet, Crispin Galant, Pierre Vautour et David Vautour, ses six beaux-frères.

A Scoudouc, le 19 janvier, est décédé Denis Richard après une maladie de quatre mois, âgé de près de 83 ans, célibataire. Il était fils de Irène Richard et de Marguerite Landry. Il a été inhumé le 21 janvier.—R.I.P.

A la Haute Aboujagone, le 27 décembre, s'éteignait doucement dans le Seigneur Monsieur Thadée Petitpas, âgé de 82 ans. Il a eu le bonheur de recevoir les douces consolations de l'église pendant sa maladie de six mois. Il laisse pour pleurer sur sa tombe un époux desolé, un fils, un fils adoptif et une fille adoptive. Les funérailles ont eu lieu le 30 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Les porteurs étaient MM. Louis Dridelle, Damien Richard, Donat Richard, Thomas Thibideau et Fidèle Dridelle. Le regret se défait appartenait à l'apostolat de la prière. Vous tous qui l'avez connu, priez pour le repos de son âme.

Société L'Assomption

Léger Corner, 26 janvier 1912. Dimanche, le 14 janvier eu lieu à St-Anselme, l'installation des officiers de l'Assomption, Succursale Robichaud, No 44 de St Anselme, pour 1912:

Directeur Spirituel—Rev. A. Robichaud.

Chancelier—Tranquille LeBlanc.

Président—Patrick D. LeBlanc.

1er Vice-Président—Hector D. LeBlanc.

2me Vice-Président—Edouard H. LeBlanc.

Secrétaire-financier—Philas A. LeBlanc.

Trésorier—Emile D. Léger.

Sec.-archiviste—Eugène T. LeBlanc.

Sec.-archiviste-adjoint—Ernest A. LeBlanc.

2er Com. Ordonnateur—Léonide LeBlanc.

3e Com.—Ordonnateur—Henri Bourque.

1er Directeur—Simon C. LeBlanc.

2me Directeur—Aimable Léger.

3me Directeur—Maurice E. LeBlanc.

Scapulaires.

DÉFINITIONS.—Un scapulaire (d'un mot latin qui signifie «épaules») est composé de deux pièces rectangulaires d'étoffe de même couleur faites de laine (drap ou mérinos) tissée (non tricotée, brodée ou foulée) réunies par deux cordons (non par un seul.) On peut broder ou brocher quelque peu, en fil ou en soie de diverses couleurs, sur ces pièces de laine quelque ornement, pourvu que la couleur du scapulaire forme la partie principale et prédominante. Les cordons sont nécessaires (on ne peut fixer les pièces du scapulaire à la manière d'un insigne.) Mais lorsqu'on porte plusieurs scapulaires, on peut les réunir tous par le haut, et ne garder les cordons que pour un d'entre eux. Si l'on porte le scapulaire de la Passion il faut que ce cordon unique soit fait en laine rouge et il suffit pour tous. Dans ce cas, il est préférable de mettre celui de la Sainte-Trinité dessus, et celui de la Passion au-dessous (mais renversée pour laisser paraître l'image.) On peut les coudre les uns sur les autres par le haut ou par le milieu (mais non tout autour, ni aux quatre coins.) On peut aussi les recouvrir d'une enveloppe (non cousue avec eux.) ou les enfermer dans un sachet afin de les préserver de la transpiration.

ORIGINE.—La plupart des scapulaires sont un diminutif du grand scapulaire que beaucoup de religieux et de

religieuses portent par-dessus leur soutane ou leur robe. On a institué ces petits scapulaires pour permettre aux fidèles de s'affilier canoniquement à une famille religieuse, d'adopter quelques-unes de ses pratiques de dévotion, de recevoir ainsi une protection spéciale du ciel, et de participer aux mortifications et aux bonnes œuvres que font ces religieux.

RÉCEPTION.—La réception d'un scapulaire comprend: a) la bénédiction de ce scapulaire (oraison et aspersion,) b) l'imposition sur les épaules (par une formule en latin) de ce scapulaire (déjà béni par le même prêtre ou un autre, pour ce fidèle ou pour un autre,) c) l'admission (par une formule latine) de ce fidèle dans l'ordre, la confrérie ou l'association qui possède ce scapulaire, d) l'inscription sur un registre temporaire ou définitif (faite par le prêtre qui a imposé le scapulaire, ou un autre sous sa direction).

PORT.—Il n'y a qu'une manière légitime de porter le scapulaire, c'est de laisser pendre l'une des pièces (la plus grande si elles sont de grandeur inégale) sur la poitrine et l'autre sur le dos, chacun des cordons passant de chaque côté du cou. On ne pourrait mettre les deux cordons du même côté, non plus que les deux pièces de laine soit en avant, soit en arrière. On peut le porter ou sur le corps ou entre deux vêtements. Il faut le porter la nuit comme le jour. Le jour qu'on passerait privé de son scapulaire ou une partie du scapulaire détachée ou les deux morceaux réunis du même côté, on ne participerait pas aux indulgences. Quand le scapulaire est devenu hors d'usage, on le remplace par un autre (de même espèce) sans le faire bénir. (Depuis 1895, il n'est plus exigé de faire bénir chaque scapulaire nouveau de la sainte-Trinité.) Lorsqu'on a omis longtemps de porter un scapulaire (sans avoir l'intention de renoncer définitivement à la confrérie), on peut le reprendre (sans nouvelle réception) et jouir de nouveau de ses avantages.

AVANTAGES.—C'est un abus de ne recevoir un scapulaire qu'afin de gagner les nombreuses indulgences que cette réception met à notre portée. Il faut se proposer tout d'abord de se sanctifier plus facilement par la protection du saint dont on porte le scapulaire. Comme conséquence, on évitera, avec plus de soin, le péché mortel, on s'efforcera continuellement de diminuer le nombre de ses péchés véniels, de se corriger de ses défauts, de faire des progrès de plus en plus considérables dans les vertus, surtout l'esprit de foi, la mortification intérieure et extérieure, l'humilité et la charité. On tâche, à l'exemple de l'ordre religieux auquel on est lié, d'acquiescer une dévotion spéciale au saint ou au mystère qu'il fait profession d'honorer. On participe aux fruits des mortifications et bonnes œuvres qu'il nous communique. On reçoit aussi communication des pénitences et bonnes œuvres de tous ceux qui font partie de la même confrérie ou association. Enfin, l'on peut gagner un grand nombre d'indulgences plénières et partielles applicables aux âmes du purgatoire.

En portant plusieurs scapulaires, on participe aux biens spirituels d'autant d'ordres, ou de confréries, ou d'associations. Par suite, l'on a droit à plus de protection et de grâces et l'on peut gagner un plus grand nombre d'indulgences.

La Génie, la Renommée et la Pauvreté

Charles Dickens a recueilli \$200,000 dans une seule tournée de conférence, et on dit que ses descendants sont maintenant dans le besoin. Son fils aîné, Alfred Tenyson, dont la mort subite a été annoncée dernièrement, parcourait les Etats Unis, donnant des conférences pour essayer de faire bouillir la marmite. Il arrive tous les jours des incidents tragiques de ce genre, et malgré cela ils ne produisent pas plus d'impression sur l'esprit que n'en fait la pluie sur le dos d'un canard. Un de nos journaux en commentant sur ces faits pathétiques, pose la question suivante qui est d'une vaste portée: «Que deviendrons-nous quand

Vente à bon Marché

Pour Argent Comptant!

Durant le présent mois d'Octobre, nous vendrons, pour argent comptant, nos Marchandises sèches, Chaussures, Hardes, Faïence et Ferblanteries, à une réduction de 15cts par piastre.

Nous vendrons aussi la Farine, le Son et la Moulée à BAS PRIX et nous paierons argent comptant pour l'avoine, les patates et la baillarge.

Succ. E. J. SMITH Shédiac

Le Moteur à Gasoline Waterloo Boy

Ressemble à beaucoup de gens que nous connaissons tous. Plus on le connaît, plus on l'aime. Il vous fait le connaître pour l'apprécier.

Le Waterloo Boy

développe plus de pouvoir et s'il plus d'ouvrage dur qu'on ne se l'imaginera.

Vous pouvez toujours dépendre dessus. Vous savez ce qu'il peut faire. Il est si simple que votre garçonnet de dix ans peut aisément le faire marcher.

Le bon vieux régulateur à boules mobiles tient la vitesse stable. Il a un mélangeur breveté et un igniteur positif. Un régulateur automatique de combustible le rend économique.

Le levier à vitesse fait varier la vitesse de 50 à 75 révolutions tand's qu'il est en mouvement.

Part aisément en hiver. Toujours prêt, ne fait jamais défaut. A l'épreuve de la gelée. Presque toutes les pièces interchangeables.

Les fermiers louangent tous le Waterloo Boy bien plus que n'importe quel autre moteur. Cela prouve-t-il quelque chose?

Laissez nous vous en dire plus au moyen de notre catalogue qui vous sera envoyé gratuitement sur demande. Ecrivez pour aujourd'hui.

Demandez nos prix pour Moulins à battre, scies à bois, écraseurs de grain, etc.

The Waterloo Gasoline Engine Co.

J. D. FRIER, Sussex, N.B., Représentant dans l'Est. S2

Terre à vendre

La terre et la maison de Mlle Arthémise Sairdon, situées à Grand'Digue sont à vendre. La maison est en bon état, et la terre est bonne. Pour le prix et les conditions, s'adresser au

REV. D. J. LEBLANC, Curé, Shédiac

16 Août 1911—ac.

On demande

Des Renards vivants, rouges, blancs, noirs ou tachetés. Aussi: des Martes et des Chats Sauvages vivants.

Ecrivez, en donnant les descriptions et les prix, à

J. D. FRIER, Sussex, N. B.

31 janv 1912—zi.

nous serons vieux? Il n'y a qu'une réponse à cette question: Il faut mettre de côté quand on est jeune si l'on veut avoir un «nichet» lorsque les cheveux commenceront à blanchir et que l'on ne pourra plus travailler. Mais ce n'est pas tout. Il faut adopter un système d'épargne qui ne fasse pas défaut au moment de l'épreuve. Ce système nous le trouvons dans la Loi des Rentes Viagères, et chacun peut se procurer des brochures sur ce sujet en s'adressant à son Maître de Poste, ou au Surintendant des Rentes Viagères, à Ottawa.

Les victimes de la peste

Manille, 22 janvier.—Le rapport de la Conférence Internationale sur la peste, tenue à Maken, l'an dernier, vient de paraître. Les conclusions seront d'un grand intérêt pour le monde scientifique.

Le nombre des victimes du fléau s'est élevé à 50,000 l'an dernier en Mandchourie et dans le nord de la Chine. Les médecins les plus savants furent incapables de l'entrayer. Plusieurs y succombèrent.

Le Liniment de Minard guérit le ma'de nir les varicelles

Le Liniment de Bentley guérit les Entorses.

Le Liniment de Minard guérit le thume.

S. J. Vienneau,

Encanteur public pour le Comté de Westmorland, Saint-André, N. B.

Toute lettre ou demande par la maille recevra une prompte attention.—20 oct. 1911

Notice of Application For Legislation

Notice is hereby given that application will be made at the next ensuing Session of the Legislative Assembly for the Province of New Brunswick for legislation to incorporate Philomène LePailleur and others under the name of "Providence St. Joseph" for the purposes and objects following:—

The establishment of institutions for the maintenance of sick, infirm, aged and poor persons; the care of the sick, the instruction and education of deaf mutes, orphans and foundlings, the giving of instruction to children and for doing and carrying out works of charity and benevolence:—

To erect, establish, maintain, manage and carry on schools, hospitals, infirmaries, dispensaries, orphanages, homes for the sick, aged and infirm, and other benevolent institutions at the Town of Shédiac in the County of Westmorland and at any other place or places in the Province of New Brunswick.

Dated this 27th day of December, A. D. 1911.

E. R. McDONALD, Solicitor for Applicants.

31 Janv. 1912—4i

Chapeaux & Modes

Mlle Leonie Doiron

Annonce respectueusement au public qu'elle vient de recevoir un superbe choix de CHAPEAUX et MODES du plus fin dernier goût qu'elle débitera à bon compte à son aimable clientèle. Grande ouverture et Etalage jeudi et vendredi de cette semaine. Venez tous.

Terre à vendre

Le soussigné offre à vendre une belle ferme avantageusement située à 2 1/2 milles et demi de l'église de St-Paul, comté de Kent, sur la rive nord de la rivière, et ressemblant 150 arpents dont trente à la charrue et le reste en bois debout. Bois de chauffage de première qualité et plusieurs centaines de bilots. Le sol est de première fertilité. Bonne maison, bonne grange et bonne remise, et un bon puits dans la maison. Il y a du fumier pour \$125 et une quantité de foin—3 tonnes de deux ans et 2 tonnes d'an dernier. Je vendrai à bonnes conditions. C'est une belle chance pour quiconque voudrait se procurer une bonne ferme dans une bonne paroisse.

MAGLOIRE L. CORMIER, Amherst, N. E.

30 janvier 1912—ac.

Ne manquez pas d'automne, Tous nos Des CHA Des GIL HABITS Un lot de Un gros Des GING Une grosse et qualité. LINGER Dans notre pour en faire pour vous même Des SOU Venez vite R. C.

NOUVE Le Lin de moderne matisme, les Tous les m grosseurs, la grosse et grande vous rendra Les Gibson pour guérir les ma et sa 50 cts. Ar et sa comble Le DR dentiste, a public qu'il s samedis après le voir au Cormier. 17 octobre

Enfin la te l'on peut me quer de se fai Quatre sema lant toujours banal. La plus rude qu de années. Les sous de grés ici, tar Frédéricion demeurait jus De toutes nous apprend dans bien des cultivateurs ont de patates, c getter qu'e plus cher qu dues. Les trava sont commec semaines, ou quantité de gade d'hor direction de présente les

Par ordre général Gr Humphrey Hébert a tr si terrible, a jet d'une en roner Harri nir lors de ont établi r'ave danger n'avait c installer un ger, bien exposés au vues. Daus se de MM. W ray, Geor W D. Ch et Henry T «Nous c plus dang Brook et St tréains vien que le bur de négligen sans prote des travers Nous rec immédiat dien soit u En vue autorités rous que l de venir son chef e d'indemni enfants g. Nous in teurs sur Cormier,

Grandes Barguines

CHEZ R. C. TAIT

Ne manquez pas ceci : Nous voulons faire de la place pour nos marchandises d'automne, et nous allons vendre A SACRIFICE ce que nous mentionnons : Tous nos chapeaux de paille a grande réduction. Des CHAPEAUX et CASQUES pour 50 cts. Des GILETS blancs et de couleur a votre prix. HABITS D'HOMMES, de \$4.00 en montant. Un lot de CASQUES de 50 cts pour 25 cts. Un gros lot de CHEMISES FINES se vendront a une grande réduction. Des GINGHAMS et INDIFNNES a prix réduits. Une grosse quantité de SOIE de 35 cts la verg: en montant, toute couleur et qualité. LINGERIE de toute espèce sur nos comptoirs a prix réduits. Dans notre département de CHAUSSURES les lignes sont trop nombreuses pour en faire une annonce spéciale, mais venez voir et sur les tables vous verrez pour vous même les lignes voulues a prix coupés en deux. Des SOULIERS d'été tout a prix réduits de moitié. Venez vite, car ceci ne durera que quelques jours.

R. C. TAIT, Shediac, N. B.

NOUVELLES LOCALES

Le Liniment de Bentley, le remède moderne contre la douleur du Rhumatisme, les Engorgements, les efforts, etc. Tous les magasins le vendent en deux grosseurs, la plus petite a 10 cts. Une grosse et grande bouteille a 25 cts. On vous rendra votre argent s'il ne guérit.

Les Gibson's Kidney Pills sont garanties pour guérir les maladies de rognons et le mal de reins 50 cts. Argon remboursé la guérison est accomplie. Chez I W G R R, Pharmaciens.

Le DR ANTOINE CORMIER, dentiste, a l'honneur d'annoncer au public qu'il sera à Shediac tous les samedis après-midi, et qu'on pourra le voir au magasin de Mme A. J. Cormier.

17 octobre 1911.—ac. Enfin la température s'est adoucie, et l'on peut maintenant respirer sans risquer de se faire geler la langue au palais. Quatre semaines d'un froid de loup allant toujours augmentant, ce n'est pas banal. La semaine dernière a été la plus rude que l'on ait vue depuis bien des années. Le thermomètre toujours au-dessous de zéro entre les 15 et 18 degrés ici, tandis qu'ailleurs, comme à Frédéricton et au Madawaska le fluide demeurait jusqu'à 48 au-dessous de zéro.

De toutes parts dans notre région on nous apprend que la gelée a pénétré dans bien des caves et que bien des cultivateurs ont perdu bon nombre de quarts de patates, ce qui est d'autant plus à regretter qu'elles se vendent cet hiver plus cher qu'elles ne se sont jamais vendues. Les travaux du quai de Grand' Digue sont commencés depuis une couple de semaines, on a charroyé sur les lieux une quantité de matériaux, et toute une brigade d'hommes sont à l'œuvre sous la direction de M. Arcade Landry, qui représente les entrepreneurs.

Par ordre de l'honorable procureur-général Grimmer, la catastrophe de Humphrey's Mill, où M. Théophile P. Hébert a trouvé une mort si soudaine et si terrible, a été, ces jours derniers l'objet d'une enquête du coroner que le coroner Harris n'avait pas cru devoir tenir lors de l'accident. Les témoignages ont établi que la traversée était considérée dangereuse mais que les autorités n'avaient encore nullement songé à y installer un appareil de signaux de danger, bien que d'autres traverses moins exposées au danger en avaient été pourvues.

Dans son verdict, le jury, composé de MM. W. E. Marks, William Murray, George Woodman, John Gauvin, W. D. Charters, Herbert Armstrong, et Henry T. Léger, déclare: "Nous croyons que cette traverse est plus dangereuse que celles de Cooks' Brook et Sunny Brae, surtout quand les trains viennent de l'est. Nous croyons que le bureau de direction a fait preuve de négligence en laissant cette traverse sans protection alors qu'ils protégeaient des traverses de moindre importance. Nous recommandons qu'il soit installé immédiatement à ce point soit un gardien soit une cloche d'alarme."

En vue de ce verdict, qui inculpe les autorités de l'intercolonial, nous espérons que les autorités sentiront le besoin de venir en aide à la famille, privée de son chef et gagne pain, par leur faute, et d'indemniser généreusement l'épouse et les enfants de la victime de leur négligence.

Nous invitons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Magloire L. Cormier, d'Amherst, qui offre à vendre

une belle ferme sise dans la belle paroisse de Saint Paul.

Le dernier recensement, pris en 1911, accuse une légère augmentation de la population en France, au cours des derniers cinq ans, soit 39,601,509, contre 39,242,245, en 1906, ou un surplus de 349,264. Paris compte aujourd'hui 2,888,110 habitants; Marseille, 550,619; Lyon, 523,796.

EAST DOUGLASS, MASS.—M. Pierre G. Gautreau, et Mlle Catherine G. Gautreau, de Rumford, Me., autrefois de Rogersville, N. B., sont venus passer Noël et le Jour de l'An à East Douglass, chez leur mère, Mme Geo. Gautreau, où ils ont eu bien du plaisir. Mlle Adeline G. Gautreau, leur sœur, et Mlle Mary-Jane C. Gautreau, leur cousine, de East Douglass, étaient en visite, samedi dernier, chez des amies à Woonsocket, R. I.

Son Honneur le juge Landry, de Dorchester, et Mlle Landry sa fille, étaient à Montréal la semaine dernière et logeaient au Windsor. Ils se sont rendus à Ottawa pour y passer quelques jours.

M. O. M. Melanson et Mlle Hébéna et Evangéline Melanson, ses filles, s'embarquaient lundi pour une visite à Montréal et Ottawa.

MM. W. A. Russell et R. C. Tait sont partis lundi en voyage d'affaires à Montréal, Ottawa, et Toronto.

MM. Marcel B. LeBlanc et Pat Richard de St. André, honoraient le Moniteur à une visite samedi. M. LeBlanc arrivait de Sydney, où il occupe une situation avantageuse.

M. L. Philippe Boudreau, qui tient à Amherst un établissement de barbier-coiffeur fort achalandé, était en ville vendredi et honoraient notre établissement d'une visite.

MM. Pierre L. B. Allain et J. Bte Ans. LeBlanc de Boutouche, et Philippe Thériault de l'Aboujagne, nous honoraient d'une visite mercredi passé.

M. Urbain de Beau Village honoraient le Moniteur d'une visite jeudi.

M. et Mme Sébastien L. Richard d'East Galloway, près de Rexton étaient en promenade chez M. Alphonse E. Babineau du chemin de Moncton, et tous trois honoraient le Moniteur d'une visite vendredi.

COLLÈGE INCENDIÉ.—La Congrégation de Sainte-Croix, à laquelle l'Acadie doit la fondation de son premier collège et les bienfaits incalculables qui ont découlé de cette fondation, vient d'essuyer un grand revers.

Le collège de Farnham, dirigé par les religieux de cet ordre, est devenue la proie des flammes ces jours derniers. C'était un superbe édifice de pierre qui avait coûté plus de \$100,000, et l'ameublement est estimé à \$35,000. Tout a été rasé par l'incendie. Et ce qui est plus triste à dire, c'est que cette catastrophe est l'œuvre de trois jeunes élèves, qui avaient formé le complot de faire brûler le collège afin de pouvoir s'en aller chez eux. Les coupables en ont

fait l'aveu aux autorités. L'un de ces élèves est de Montréal, et les deux autres viennent des États-Unis.

M. J. V. Bourque, secrétaire de l'Association des maîtres de poste du Nouveau-Brunswick, est descendu, la semaine dernière, à Ottawa, où l'Association des maîtres de poste du Canada, dont il est aussi le secrétaire, se réunissait pour demander au Directeur Général des Postes l'amélioration du sort des employés du département dans tout le Canada.

Madame David L. Goguen, de Breau Village, Cocagne, était en ville et honoraient le Moniteur d'une visite.

M. Rénée Doiron, de la maison D. J. Doiron et Fils, nous honoraient d'une visite mardi.

OLDTOWN, ME.—Les Forestiers Catholiques d'Oldtown, Me., font des progrès. Samedi soir le Club Dramatique de Brunswick est venu nous donner une représentation dramatique qui nous a beaucoup intéressés. La salle de l'hôtel de ville était bien remplie. Il se fait aussi un gros travail pour la conservation et l'expansion du parler français et il s'est formé un club pour réunir les citoyens de langue française et les intéresser à la vie sociale et politique.

A. R. MM. Elzéar Cormier et Fred M. LeBlanc, de la Rivière Cocagne, étaient en ville hier et viciaient le Moniteur d'une visite.

Catholique et non-Catholique

Nous lisons dans l'Action Sociale :

Toronto, 25 janv.—Spéciale.—"La nomination d'un métropolitain en remplacement de feu Mgr McEvoy a été le principal sujet discuté à une réunion de prêtres du diocèse de Toronto tenue ici hier. Après mûre délibération il a été décidé à l'unanimité de soumettre les trois noms suivants au Vatican: Mgr McCann, curé de l'église Ste-Marie, Doyen Hand, curé de l'église St Paul, et le R. P. Kidd, secrétaire et chancelier du diocèse. L'assemblée choisit ensuite une délégation qui ira présenter les noms à Rome. Les délégués seront R. P. Whalen de la cathédrale et le Révd P. Barcelo de Midland."

Si le clergé Acadien agissait comme le clergé de Toronto quel cri de protestation s'élèverait de tout côté. Pour ces derniers ce serait être anti-catholiques. Tandis que pour les premiers, c'est tout à fait catholique. Deux poids et deux mesures lorsqu'il s'agit des Acadiens.

OBSERVATEUR.

LE DEVOIR DE LA FEMME MARIÉE

Mgr de Laval dans ses règlements de la Sainte-Famille, donne aux femmes mariées les conseils les plus sages et les plus pratiques, sur la manière de tenir leur maison.

"Les femmes, dit-il, considèrent la très sainte Vierge comme une Supérieure et la règle de leur perfection. Elles imitent ses vertus. Les principales sont les suivantes".

DEVOIRS ENVERS DIEU

"La crainte de l'offenser, la promptitude dans les choses où il va de son bonheur et de son honneur et de son service; une grande soumission et conformité à sa volonté dans les accidents les plus fâcheux, un profond respect pour toutes les choses saintes.

ENVERS LE MARI

"Un amour sincère et cordial qui fasse qu'on ait un grand soin de tout le spirituel; tâchant toujours de gagner à Dieu par ses prières, bons exemples et autres moyens convenables le respect, l'obéissance, la douceur et la patience à souffrir ses défauts et ses mauvaises humeurs".

A L'ÉGARD DES ENFANTS

"Un grand soin de les élever dans la crainte de Dieu, de leur apprendre et de leur faire dire leurs prières; leur inspirer une grande horreur du péché, ne leur souffrir rien où Dieu pourrait être offensé, une grande douceur à les corriger, la patience à souffrir leurs petites faiblesses envisageant sans cesse dans leurs personnes celle de l'enfant Jésus, dont ils sont les images vivantes; gar-



Resumé des Règlements concernant les Terres du Nord-Ouest Canadien

Tout chef unique d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le p. s. a été dressé et présenté à l'agent ou à l'agent-adjoint de la Terre de la Puissance pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du colon.

Devoirs.—Un colon doit résider six mois chaque année au cours des six ans à partir de la date de l'entrée du homestead — y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead — à l'exception de cinquante acres en sus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon et ne pouvait obtenir sa préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$300 l'acre.

Devoirs.—Résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. CORY, Sous-Ministre de l'Intérieur. N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.



I call this a Safety Pen because it is safe from leaking. It is convenient to carry, goes flat in the lower vest pocket. Ideal for ladies because it can be carried in the purse or hand bag with no danger of leaking. GEO. S. PARKER

PARKER JACK KNIFE SAFETY FOUNTAIN PEN

although small, it wonderfully effluent, yet very simple in construction — no valves, pistons or disappearing mechanism to get out of order. Professional men, business men, travelers or any one in need of a handy fountain pen, will be more than pleased with the Parker Jack Knife Safety Fountain Pen. Safety also, like illustration, with No. 2 pen, \$2.50; with larger size gold pen, \$4.50 and \$5, according to size. Any Parker dealer will sell you the Jack Knife Safety or any other Parker Pen on 10 days' free trial. If you cannot find a dealer, order direct. If in 10 days you return the pen as unsatisfactory, your money will be refunded. All Parker Pens have Lucky Curve Ink Feed, preventing air expanding in reservoir by warmth of the body from forcing ink into cap. Parker Pen Company GEO. S. PARKER, Pres. 175 Mill St., Janesville, Wis.

Cie des Pharmacies Léger Moncton et Shediac



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 P. M., MERCREDI, LE 14 FEVRIER 1912.

des soumissions pour la construction d'un quai à Upper Salmon River, comté d'Albert, N. B. Les soumissions devront être cachetées, adressées au sous-igné, et porter sur leur enveloppe, au sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour quai, Salmon River, N. B."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de M. E. T. P. Shewen, ingénieur de district, St-Jean, N. B.; M. Geoffrey Stead, ingénieur de district, Chatham, N. B., et en s'adressant au maître de poste, à Alma.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents et de leur résidence; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou s'excuse de ne pas l'accepter.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront renvoyés.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, R. C. DESROCHERS, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 17 janvier 1912.

N. B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—702.

UNE Chance EXCEPTIONNELLE

La balance de notre stock de capots (overshoes) sera vendue à des prix réduits.

Si vous voulez faire un cadeau à quelque ami, venez voir notre assortiment d'argenterie et de bijouterie.

NOTRE STOCK D'HIVER

De bottines d'hommes, de femmes et d'enfants ainsi que de claques et pardessus (overshoes) est maintenant complet et sera à bien bon marché pour argent comptant.

D. J. Doiron & Fils SHEDIAC

der la netteté et la propreté dans leurs habits, évitant les ajustements qui ne servent qu'à nourrir la vanité des parents et à l'inspérer aux femmes".

A L'EGARD DES SERVITEURS

"Faire son possible pour qu'ils évitent le péché, et pour les rendre affectonnés au service de Dieu, ne pas permettre qu'ils prononcent de mauvaises paroles; les faire prier Dieu en commun; les envoyer à confesse, au sermon, surtout au catéchisme, autant que faire se pourra; leur payer exactement leurs gages; ne leur point donner occasion de murmurer et d'offenser Dieu, mais les traiter avec amour".

ENVERS LE PROCHAIN

"La charité, la patience, la douceur, l'humilité, et tâcher toujours de le gagner à Dieu, en le retirant du péché par les bons discours et les bons exemples qui persuadent plus efficacement que les paroles".

A L'EGARD DU MENAGE

"Un grand soin et une grande vitesse, prenant garde que rien ne se perde ni ne se gâte par sa faute et une propreté sans affectation".

"... La simplicité dans les habits évitant la vanité et ce qui excède l'état et la condition... se disant à soi-même: Comment est-ce que la sainte Vierge agissait en cette occasion? faisait-elle cela? parlait-elle ainsi? s'habillait-elle de la sorte?"

Voilà le vrai portrait de la mère chrétienne, de la bonne ménagère, de la femme forte. Voilà le portrait; j'imagine, de toutes les femmes de la paroisse; qu'en pensez vous les hommes?"

B. P. DE LACHINE.

Comptant! Octobre, nous os Marchand-Faïence et 15cts par le Son et la urgent comp-baillage. Shédiac

ne Boy Plus on le connaît, apprécier. voir et f-it plus d'ou'imaginerait. u'il peut faire. Il est stable. Il a un mé-tique de combustible ions tand's qu'il est ut. A l'épreuve de que n'importe quel que qui vous sera écresseurs de grain,

ne Co. Est. S2111 enneau, Comté de Westmor-nd, ré, N. B. e par la malle recevra-0 oct. 1911

pplication islation that application will be Session of the Legis-Province of New Brun-on operate Philomène er the name of "Provi-urposes and objects

situations for the main-ed and poor persons -struction and e-uation B foundings, th- givirg-nd for debt and carry-nd benevoien-e-ute, main tain and carry-ries, dispo- saries, sick, aged and infirm, sitions at the Town of Westmorland and at the Province of New

ember, A. D. 1911. R. MCDONALD, licitor for Applicants.

& Modes e Doiron au public qu'elle vient de CHAPEAUX et goût qu'elle débitera clientèle. Grande ou- vendredi de cette se-

vendre vendre une belle nt située à 2 1/2 église de St-Paul, la rive nord de la 150 arpents dont et le reste en bois ffige de première taines de billots. fertilié. Bonne et bonne remise, à maison. I y a t une quantité de ans et 2 1/2 s v'édrai a bonnes belle chance pour se procurer une bonne paroisse.

CORMIER, Amherst, N. E.

Hotel LeBlanc

Richibouctou, N. B.

Situé dans la partie commerciale de la ville.

Excellentes accommodations.

Termes modérés.

A. T. LeBLANC,

Propriétaire.

Confortable et spacieuse

Queen Hotel

ROBERT GALLANT, Prop.
Boutouche, Co. Kent

Ce populaire hôtel, si avantageusement situé, dans le village de Boutouche, au centre des affaires, est d'ère remodelé et offre au public voyageur tout le confort désirable à des prix modiques. Cuisine grasse et bonne cuisine; on donne des soins particuliers aux chevaux. Ne manquez pas de loger au Queen.

Hotel Union

RICHIBOUCTOU, N. B.

Commodément situé au centre d'une ville et aménagé à neuf. Bonne table et bons lits. On ne ménage rien pour donner le plus grand confort au voyageur. Pension à la semaine ou au mois. Soins particuliers aux chevaux. Salon de barbière dans l'hôtel même.

ZACHARIE LEGER, Prop.

Abbe Hebert

Locataire pour les Comtés de Westmorland et de Kent
acheteur pour la ville de Shédiac et agent pour l'Empire Cream Separator Co. of Canada.

SHEDIAC, N. B.

Toute lettre ou demande par la maille sera l'objet d'une prompte attention.
A présentement une couple de chevaux à vendre.

Merveilleuse Decouverte L'Elixir Indien

pour le
Rhumatisme

Remède Puissant pour la guérison du RHUMATISME et du LUMBAGO; deux terribles maladies qui ont dévoré les meilleurs médecins pendant des siècles.

Ce remède est aussi indispensable pour la NEURALGIE, les MAUX de GORGE, les ENTORSES, ENFLURES, ERISPELES, le SCORBUT, l'EXIMA et toutes les maladies de nerfs.

Le MAL de DENTS guérit en QUATRE MINUTES.

En vente partout.
Prix 3cts la bouteille.
Par la poste 50 cts.

H. J. BOURGEOIS & Cie,

Dépt. C., Moncton, N. B.
Seuls agents pour le Canada.

Pompes Funèbres

James Mugridge, Shédiac, N. B.
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈRES.

"honneur d'annoncer qu'il met à disposition, un joli corbillard trainé par deux chevaux, ainsi qu'une grande variété de bières, car il, etc., de toute dimension et de tout modèle. Joli Cercueil imitation de bois de rose, bien verni, pour \$12.
Aussi toutes espèces de montures, garnitures et de cercueils au plus bas prix. On peut rendre aux chers avec le corbillard en tout temps. PRIX MODÉRÉS. 2500702 ac

Avis à nos abonnés des Etats-Unis

Afin d'éviter à toute méprise ou fausse interprétation, nous tenons à rappeler à nos abonnés que pour les Etats-Unis le prix d'abonnement au Moniteur Acadien est de \$1.25 par an, l'abonnement payable d'avance. Le tarif postal mis en vigueur l'été dernier entre les deux pays exige l'ajout d'un timbre d'un centin par copie sur chaque copie que nous adressons aux Etats-Unis, mais nous nous imposons quelque sacrifice pour adoucir quelque peu la rigueur imposée à nos amis de la-Bas par le nouveau traité.

Établi en 1867

ATELIER DE Marbre et Granit DU WESTMORLAND.

J. F. SHERARD & SON.
MONCTON, N. B.

(Suite de la 1ère page)

Russell, Siddall, Black et Magee sont nommés délégués à l'Union des Municipalités du Nouveau Brunswick.

Les cons. Russell, McDonald, et le préfet Campbell sont chargés de s'aboucher avec le gouvernement local au sujet du cas de Marie Hébert.

Les affaires étant épuisées, le préfet Campbell remercie les membres du Conseil de leur bienveillante coopération, de l'attention soutenue qu'ils ont apportée à l'expédition des affaires, et exprime l'espoir de les revoir tous à la session de juillet.

Et le conseil s'ajourne.

PROPOS AGRICOLES.

A lire, à relire, et à méditer

Réflexions et sophismes suggérés par l'année 1911

(suite)

LES QUALITÉS ABSORBANTES DU SOL

Celui qui ne le sait pas de science certaine apprendra avec surprise le gros volume d'eau capillaire que contient un sol bien cultivé. Prenez une pelletée de terre, et par la couleur et le toucher vous constatez la présence de l'humidité, mais comme vous ne voyez pas d'eau, vous avez peine à croire combien il y en a. Les recherches ont montré que lorsque le sol est mis en condition idéale pour la croissance des plantes, les deux premiers pieds de la surface contiennent, en eau capillaire, l'équivalent de 6 pouces de pluie. Et comme je l'ai dit plus haut, ce volume d'eau est suffisant pour une grosse récolte. Si le cultivateur pouvait garder, en temps sec et en temps pluvieux, à peu près ce volume d'eau capillaire dans les deux ou trois premiers pieds de profondeur de son sol, il aurait toujours de grosses récoltes. Cela devrait être facile, assurément. Rien que six à neuf pouces de pluie sont nécessaires pour une grosse récolte. Quand le sol est en condition convenable il tiendra tout cela sous forme d'humidité capillaire. Tout fermier qui a obtenu une grosse récolte en 1911 a fait dans une grande mesure ce qu'il est nécessaire de faire pour conserver ce volume d'humidité. Songez un peu à la quantité qu'il avait à sa disposition. Il en est tombé 35 pouces, mais il est vrai que neuf pouces seulement sont tombés dans la période de croissance. Cette quantité même aurait suffi si les cultivateurs l'avaient conservée, et il restait encore plus de 27 pouces qui sont tombés l'hiver et l'automne précédents.

Si le fermier prenait les moyens d'avoir abondance d'humidité pour la croissance de ses récoltes, même en saison sèche, il reconnaîtrait que les sources de son approvisionnement sont : 1° Le volume d'eau qui est tombé sur le sol et y a pénétré et a été emmagasinée dans la région du sous-sol; 2° la pluie qui tombe en saison de croissance. Or, il peut mettre son sol en telle condition qu'il puisse absorber le maximum de la pluie qui tombe en automne et en hiver pour servir pendant la saison de croissance, et il peut également mettre son sol en condition pour absorber virtuellement toute la pluie qui pourra tomber pendant la saison de la végétation. Il est encore plus facile, toutefois, de garder le sol dans un état tel qu'il puisse ne garder que le minimum du volume de pluie qui tombe en ces saisons. Gardez le sol dans un état dur et sans culture durant l'automne et les premiers jours du printemps, et le gros volume d'eau que le sol aurait dû absorber coulera sur la surface et descendra par les ruisseaux jusqu'à la mer. D'un autre côté, mettez le sol dans la meilleure condition possible, ce qu'on peut faire par le labours d'automne, toute la terre que vous vous proposez d'ensemencer la suivante. Cela mettra le sol dans une telle condition qu'il absorbera en grande quantité les pluies de l'automne et de l'hiver qui seraient perdues pour le cultivateur.

POUR GARDER L'HUMIDITÉ

Ensuite, l'important, après que le cultivateur a donné une abondante provision d'eau au sol, c'est qu'il y garde exclusivement pour le bénéfice de la récolte qu'il entend y prendre. C'est que la culture précoce de bonne

heure au printemps compte pour beaucoup, et c'est pour cela que les plantes du jardinage comme les patates et les navets, qu'on sarcle et qu'on renchausse souvent, viennent ordinairement si bien.

Le principe qui préside à la conservation de l'eau dans le sol, comme il en est question plus haut, est celui-ci: Après que l'eau a pénétré dans le sol et qu'elle arrive à la surface, l'humidité monte d'une particule de terre à une autre particule, tout comme l'huile monte par la mèche d'une lampe. A la fin, à moins qu'elle ne rencontre quelque obstacle, elle arrive à la surface du sol où elle s'évapore et passe en vapeur dans l'atmosphère. Si vous pouvez empêcher d'arriver à la surface, vous arrêtez cette évaporation et vous sauvez toute l'eau pour les racines altérées des plantes.

Vous l'avez sans doute vue bien des fois interceptée ainsi. Par exemple, ramassez un bout de planche qui git sur le sol, ou une pierre, ou des feuilles, ou de l'herbe ou de la paille, et vous avez constaté qu'elles étaient trempées au-dessous, même quand la terre tout autour était bien sèche. Cela ne pouvait arriver que d'une seule manière. L'humidité avait monté vers la surface et partout ailleurs, excepté là où elle avait rencontré un tel obstacle, elle avait atteint la surface et s'était évaporée, mais dans les cas précités, la pierre, ou la planche ou tout autre obstacle avait servi de couverture et empêché l'eau d'arriver à la surface. Ce principe est si bien établi que de là on a développé la pratique de conserver l'humidité en couvrant le sol d'une couche de terre sèche et meuble, ou d'une litière de paille, feuilles mortes, etc., de deux à quatre pouces d'épaisseur, pour servir de couverture afin d'empêcher l'humidité d'arriver à la surface et de se perdre par l'évaporation.

L'APPLIQUER DE BONNE HEURE

Il est important que cette couche de litière sur le sol soit appliquée aussitôt que possible au printemps, même si on n'avait pas l'intention d'ensemencer la terre avant deux ou trois semaines. Des expérimentations dirigées par M. King, du Wisconsin, en font ressortir l'avantage. Il avait une pièce de terre labourée le 29 avril, et une pièce voisine labourée une semaine plus tard, le 5 mai. Ce fut à cette dernière date qu'il détermina la quantité d'humidité, et il constata que la pièce labourée le 5 mai renfermait dans ses quatre premiers pieds de profondeur 396,000 livres d'humidité de moins à l'acre que la première pièce labourée. Cela équivalait à presque deux pouces d'eau, et c'était plus que le quart de l'eau qu'il faut pour faire pousser une grosse récolte de n'importe quoi; cette quantité avait été entièrement perdue pour le sol, par le retard d'une semaine pour le labour. L'histoire de toutes les grosses récoltes d'avoine, de patates ou de navets, à la Nouvelle-Ecosse, cette année, nous pouvons le garantir, est due aux labours précoces, de bonne heure au printemps, ou aux labours de l'automne précédent.

Dans tous les champs passés à la houë, les légumes, les patates, les navets, le blé d'inde, il faut sarcler et renchausser fréquemment, pendant la saison de croissance, pour maintenir cette couche de sol. Il est particulièrement important que cette opération se fasse le plus tôt possible après un orage, qui tend naturellement à fouler le dessus du sol et à diminuer l'efficacité. Nous avons vu plus d'un amateur jardinier transporter de l'eau à son jardin quand il aurait bien mieux fait de se servir de la pioche pour empêcher l'évaporation de l'humidité pendant la partie la plus chaude de la journée, et il aurait ainsi sauvé beaucoup plus d'humidité qu'il n'en a pourvu par ses arrosages.

AUTRE POINT DE VUE

Il y a bien d'autres points de vue à ce problème de la conservation de l'humidité, mais pour les étudier il faudrait écrire un traité. Je me bornerai à en étudier un pour aujourd'hui, et je ne le fais que parce qu'il touche à l'un des problèmes les plus vitaux de l'agriculture en Nouvelle-Ecosse. Il se rapporte à la quantité de la matière végétale dans le sol, plus il y a de matière végétale dans le sol, plus le sol contiendra d'eau, et mieux il résistera à la sécheresse. Un pied cube de sol ordinaire contient de 27 à 40 pouces d'eau capillaire. En comparaison avec cela un pied cube de terre

riche en matière végétale ou par exemple le fumier d'étable compte pour beaucoup, renfermera 48 livres d'humidité capillaire. Un poids semblable de pure matière végétale peut contenir de 200 à 300 livres d'humidité. Donc, l'addition d'une quantité relativement petite de matière végétale au sol augmentera énormément son pouvoir de retenir l'humidité. Les pratiques qui contribuent à augmenter la matière végétale dans le sol sont l'usage du fumier d'étable et le labour des champs d'herbe et de trèfle.

Si vous vous donnez la peine de songer aux fermes qui ont le mieux résisté à la sécheresse l'été dernier, vous trouverez fort peu d'exceptions, à la règle que c'étaient des fermes où l'on gardait beaucoup d'animaux et sur lesquelles la fertilité des champs était maintenue par l'application du fumier d'étable, si riche en matière végétale, plutôt que par l'application d'engrais chimiques qui, non-seulement ne contiennent point de matière végétale, mais qui, à moins qu'on ne les applique avec beaucoup de discernement, feront disparaître et annihileront la matière végétale. Nous revenons ainsi à la proposition, que nous avons déjà souvent préconisée, à savoir, que le salut de l'agriculture, dans les provinces maritimes, repose plutôt sur les troupeaux d'animaux que sur n'importe quelle autre chose.

LES PRODUCTEURS DE FRUITS

Nulle classe de cultivateurs dans la province n'a mieux apprécié et suivi les principes de la conservation de l'humidité que les propriétaires de vergers de la vallée d'Annapolis. Nous étions dans cette partie-là du pays à l'époque où la sécheresse sévissait le plus, et, dans tous les vergers que nous avons visités, nous constatâmes que les fermiers conservaient avec soin la litière de la surface afin de garder toute l'humidité pour leurs arbres. Et pour avoir de la matière végétale, ils ont adopté la coutume, là où manque le fumier d'étable, d'y faire pousser une récolte verte et de l'ensouffler dans le sol par un labour.

Les principes que nous avons ci-haut énoncés ne sont donc pas neufs pour les fermiers de la Nouvelle-Ecosse. Le fait est qu'en adoptant ces principes les bons fermiers ont obtenu de superbes récoltes en 1911. Le contraste est d'autant plus frappant avec les fermiers qui ont eu de chétives récoltes et qui ont attribué leur insuccès à la température. Ils devront étudier les conditions qui ont prévalu en 1911 et apprendre la leçon que les bons fermiers leur ont enseignée et que nous venons de tenter d'expliquer dans ces quelques paragraphes—celle de bien cultiver le sol afin de conserver l'humidité pour faire pousser les récoltes.

Nous avons déjà écrit dans ce journal sur les différentes phases de l'agriculture dans notre province. Cette année nous tenons à commenter ce que nous regardons comme le principal trait caractéristique de l'année. La conclusion s'impose de plus en plus à tous qu'il faut apprendre aux Néo-Ecossais qu'ils possèdent une grande contrée agricole, si seulement ils voulaient adopter les méthodes que la nature elle-même leur a indiquées de suivre pour que leurs travaux soient couronnés de succès. De tous les éléments qui contribuent à faire pousser d'abondantes récoltes—le sol, l'humidité, les rayons du soleil, la bonne graine et tout le reste—le plus important de tous est le labourer lui-même à qui Dieu a départi l'intelligence pour lui faire étudier la nature et apprendre à l'obliger à lui livrer ses précieuses trésors. A ce fermier qui comprend le besoin de se servir de son intelligence pour cultiver, la leçon de l'année 1911 devra être d'un grand prix.

CE QU'ELLES MANGENT

Nos vaches mangent, mais ce qu'elles mangent ne profite pas toujours de la même façon à elles et à leurs maitres. Nous nous sommes déjà occupé de la quantité de lait et de sa qualité; mais ce n'est pas tout d'être renseigné à ce propos sur chacune de nos vaches, il faut encore savoir ce qu'elles nous rapportent pour une quantité de nourriture donnée, et comment leur rendement varie suivant le genre de nourriture qu'elles reçoivent. Car, on le comprendra facilement, ce n'est pas tout d'avoir une vache qui donne beaucoup de lait, et dont le lait

est de richesse au moins normale. Il faut encore qu'elle ne mange pas le profit qu'elle est sensée nous donner. Il y a, on le sait, des animaux dont l'appétit est insatiable, qui mangent comme des granges, suivant la formule consacrée. Il faut que celles-là en donnent des gallons de lait pour procurer un profit réel: car il en est du commerce du lait comme d'un autre, le profit est la différence en plus entre ce que cela rapporte et ce que cela coûte. Quand quelqu'un vendrait pour cent piastres par jour de marchandises, s'il ne lui reste qu'une piastre de bénéfice, il fait moins de profits que celui qui fait une vente de cinquante piastres et en retire quatre ou cinq piastres de profits nets.

Après avoir vu ce qu'une vache rapporte, il faut donc voir ce qu'elle coûte, c'est élémentaire. Il faut examiner sa réaction à la nourriture et aux différentes sortes de nourriture. L'expérience n'est pas plus difficile à conduire que les précédentes: il suffit de noter la quantité et la qualité de lait donné suivant la quantité et la qualité de la nourriture donnée.

La vache qui donne le lait le plus abondant et le plus riche, pour une quantité donnée de nourriture; cette nourriture est d'un prix de revient inférieur, est la meilleure, celle qu'il faut garder, celle que soit son apparence. Les cultivateurs qui dans le cours de l'hiver, voudraient se donner la peine de faire sur leur troupeau les expériences dont nous avons parlé ces semaines dernières, n'auront pas à regretter leur trouble. Ils y gagneront de se débarrasser des animaux qui mangent les profits plutôt que d'en rapporter, et de ne conserver que ceux qui méritent de l'être.

Le catholicisme au Canada.

On lit dans le Pilot de Boston les intéressants renseignements que voici:

"Il y a deux cents ans la partie du Canada, appelé alors Nouvelle-France (et comprenant, de nos jours, le Bas-Canada avec ses provinces maritimes,) avait une population de 180,000 habitants dont 17,000 catholiques. Vingt ans après le nombre des catholiques était monté à 50,000.

"En 1784, on comptait là 130,000 catholiques, la plupart Français avec beaucoup d'Ecosseis et d'Irlandais; la colonie comptait déjà 160 prêtres. Le commencement du XIXe siècle vit la fondation de missions catholiques dans les parties occidentales. Quelques-unes de ces missions, sous la direction de l'abbé Provencher, pénétrèrent jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

"Les dernières statistiques montrent que de nos jours, le Dominion compte plus de 2,500,000 catholiques répartis dans les huit provinces de Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Kingston, Halifax, Saint-Boniface et Victoria. Il y a là plus de 3,500 prêtres, 33 évêchés; en outre trois vicariats apostoliques qui se trouvent sous la dépendance immédiate de la Propagande. Une liberté est laissée aux évêques pour l'établissement des églises et des paroisses dans leurs diocèses.

"Les Sulpiciens sont dans cette contrée depuis 1607; ils possèdent deux grandes paroisses dans la province de Montréal, un Séminaire et une Ecole de philosophie avec près de mille étudiants.

"Les Frères des Ecoles chrétiennes sont au nombre de 800 avec 60 maisons et écoles et enseignent à plus de 30,000 élèves. "D'autres Ordres et Congrégations sont établis fermement au Canada et jouissent d'une entière liberté pour s'y étendre et s'y développer."

Un coup de grison

Kimmerer, Wio., 21 janvier.—Cinq mineurs ont été tués et dix huit autres blessés par une explosion qui s'est produite samedi dans la mine No 4 de la Kimberley Coal Coy. Ce coup de grison s'est produit à 100 pieds de l'entrée de la mine et a 1,000 pieds de la surface. 112 hommes travaillaient alors dans la mine.

JOUR
ADRE
Dr J. S.
Bureau b...
Dr L. B.
MÉD
Bureau et r...
Dr J.
MÉD
ST-JOSE
Le maladi...
Dr T.
MÉD
RICH
Consultati...
Pharmacie...
Dr A.
Bureau-A...
51. Résiden...
25 Sept. 191...
Dr A.
RÉCÉP...
MÉD
La chiru...
Heures de l...
15
Dr. M.
Bureau: A...
24 oct. 19...
W.
AVOCA...
S...
Collecte les...
E. F.
AVOCAT...
Bureau: A...
25 sept. 19...
FERD...
AVOCA...
RICH...
MAG...
McQUAN...
AVOCAT...
S...
Méd Mc...
ANTOIN...
AVOC...
Bureau: A...
24 oct. 19...
PHOD...
Avocat...
Bureau: A...
25 sept. 19...
S'occup...
27 mars 19...